



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2022

CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DÉCEMBRE 2021

ville de
Maxéville

À l'approche de la fin d'année 2021, on ne peut qu'espérer que la situation sanitaire reste stable et que nous puissions passer les fêtes de fin d'année avec sérénité. Une fois de plus, j'en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter encore les gestes barrières et vous invite à la vaccination et au rappel pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

C'est en jouant collectif que nous combattons ce virus !

Comme vous avez pu le constater au fil des derniers mois, la municipalité met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour protéger au mieux les habitants de notre commune contre la pandémie dans le but de reprendre le plus rapidement possible le cours normal de nos vies. L'équipe municipale et les agents de la ville de Maxéville ont mobilisé tant d'énergie pour stabiliser la situation et contenir les incertitudes de cette crise sanitaire qu'ils refusent que les années à venir soient des années où l'on ne ferait que réagir : la ville agit en gérant le présent et préparant l'avenir.

Les projets concernant notre vie à Maxéville et le futur de notre ville continuent à se poursuivre : l'aménagement du cœur du village – le jardin pédagogique du parc Léo Lagrange – les travaux de réhabilitation l'école St Exupéry, la salle multi-activité du centre, les Brasseries.

Préalable incontournable au vote du Budget Primitif (BP), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet d'ouvrir les discussions au sein de notre conseil municipal et d'échanger sur les orientations budgétaires de la collectivité après vous avoir informés sur la situation. Avec Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), c'est le moment opportun de revenir vers vous afin de présenter en quelques lignes nos objectifs pour les années à venir. Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2021-2026, présenté dans ce rapport se recentre sur une politique plus pragmatique afin de répondre aux sollicitations : rénovation de la maison du lien et de la solidarité, réhabilitation des écoles et diverses toitures municipales, site des Brasseries, sont au programme des futurs investissements dont les diverses subventions ont été sollicitées.

Le montant des projets d'investissements devrait s'élever pour l'année 2022 à 4 345 700 €. Nous avons fait des choix responsables, ambitieux, mais réalistes ; des choix ayant permis à Maxéville de s'engager dans un processus de transformation. Malgré un contexte économique qui nous invite à la prudence, nous ne réduisons ni la quantité ni la qualité des services que nous offrons aux Maxévillois, tout en poursuivant une politique ambitieuse d'investissements pour vous offrir des équipements et un cadre de vie à la hauteur de vos attentes.

C'est l'engagement que nous avons pris devant vous lors des dernières élections municipales et auquel nous nous astreignons quels que soient les difficultés et les imprévus.

Je terminerai cet éditorial en saluant l'engagement de tous grâce à qui Maxéville fait figure d'exemple en termes de gestion, de dynamisme, de capacité à innover et à créer du lien entre ses citoyens.

Christophe CHOSEROT

Maire de Maxéville

*Vice-président de la Métropole du Grand Nancy
Conseiller régional Grand Est*





Prévu par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation à vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le débat va porter notamment sur les orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de la ville.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter et de renforcer la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités sur la base des éléments d'analyse prospective.

FINANCES DE LA VILLE..... 7

1 - Le contexte budgétaire européen	8
2 - Le contexte économique de la France	10
3 - Les éléments de prospective issus de la loi de finances pour 2022	12
4 - Les orientations du budget communal 2022.....	13
5 - L'évolution des dépenses et des recettes.....	14
6 - Les orientations pour l'investissement 2022	24
7 - L'évolution de la capacité d'épargne.....	28
8 - L'état de la dette : saine et maîtrisée en 2022.....	30
9 - Conclusion.....	35

PARTICIPATION CITOYENNE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME ... 37

1-Participer et collaborer pour avancer ensemble	38
2 - Faire vivre le jumelage	38
3 - Pour une communication plus régulière	39
4 - Des groupes scolaires Maxévillois en réhabilitation	39
5 - Un patrimoine communal à conforter en favorisant la diminution des consommations en fluides.....	40
6 - Une dynamique à entretenir pour le site des Brasseries.....	40
7 - Le marché des producteurs locaux	41
8 - Continuer à valoriser le cadre de vie des Maxévillois	41
9 - Une politique d'amélioration de l'habitat renforcée	41
10 - Découvrir le patrimoine de Maxéville par la mise en valeur d'un réseau de sentiers de randonnées	42
11 - Sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des véhicules.....	42

ÉDUCATION, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE 45

1 - Favoriser la vie et la réussite scolaire	46
2 - Petite-enfance et enfance : parcours de l'enfance ou comment réduire les inégalités et permettre un plein épanouissement de l'enfant	48
3 - Jeunesse.....	49

SOLIDARITÉ, SENIORS, HANDICAP, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AUX COMMERCE ET À L'ARTISANAT 51

1 - Protéger les habitants, répondre aux besoins de chaque génération, réduire les inégalités, garantir l'accès aux droits	52
2 - Faire de la santé une préoccupation constante.....	53
3 - Accompagner le parcours locatif	53
4 - Identifier les besoins et consolider les mesures d'accompagnement des seniors personnes en situation de handicap	54
5 - Favoriser l'accès à l'emploi	55
6 - Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques	55
7 - Renforcer l'attractivité du territoire	56
8 - Poursuivre la déclinaison des objectifs de la politique de la ville.....	56

SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET ASSOCIATIONS..... 59

1 - Dynamiser, diversifier, soutenir et accompagner la vie culturelle, associative et sportive locale.....	60
2 - Rassembler, écouter, découvrir et partager les émotions autour d'événements festifs, populaires et citoyens	61

FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION 63



Total Users
2500
4% From last Week

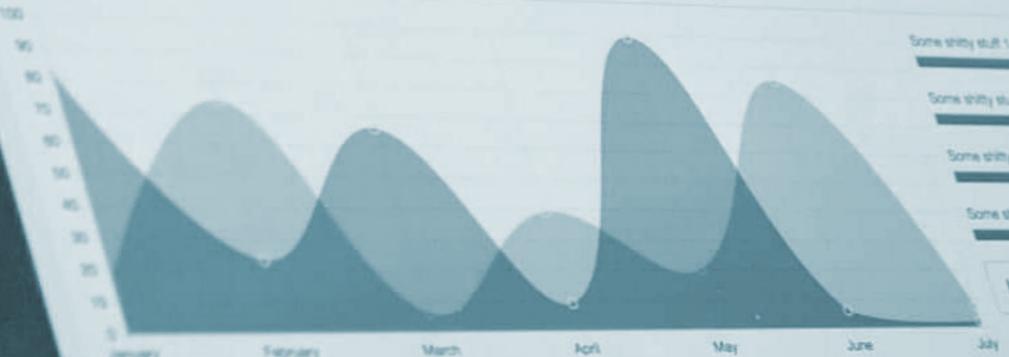
Average Time
1.51 Sec
- 3% From last Week

Total Males
2,500
- 34% From last Week

Total Females
4,567
- 12% From last Week

Total Collections
2,315
- 34% From last Week

Total Connections
7,325
- 54% From last Week



Daily active users
Sessions

Daily active users
Sessions

Daily active users
Sessions



- Settings
- Subscription
- Auto Renewal
- ✓ Achievements
- Auto Renewal
- ✓ Achievements

Account Balance:
€0.00EUR
€0.00EUR per month
Basic Subscription

FINANCES DE LA VILLE

FINANCES DE LA VILLE

1 - Le contexte budgétaire européen

L'économie européenne reprend petit à petit, de belles couleurs. Sur le plan des chiffres, le rattrapage des pertes accumulées depuis le printemps 2020 est plus rapide que ce qui était prévu il y a seulement quelques mois. L'Europe a fait face à la pandémie de COVID-19 avec audace et imagination. Elle doit maintenant relever deux défis : maîtriser l'inflation et réduire le soutien budgétaire aux pays membres.

Le projet de budget de l'Union Européenne (UE) pour 2022 s'élève à 167,8 milliards € en crédits d'engagement et 169,4 milliards € en crédits de paiement, soit une hausse de 2 % par rapport au budget 2021. Il veut soutenir le processus de relance suite à la pandémie, encourager les investissements, lutter contre le chômage et poser les bases d'une union plus résiliente et durable.

Selon la banque centrale (BCE), l'Europe devra retrouver un PIB comparable à celui de l'avant COVID-19 au premier trimestre 2022. La croissance pour 2021 devrait par ailleurs s'établir à 4,6% contre 4% initialement prévus au printemps.

À l'approche de la présidence française de l'UE, l'Assemblée Nationale a adopté la contribution du pays au budget de l'UE pour 2022, stable à 26,4 milliards €, soit un niveau très élevé depuis la crise sanitaire et le Brexit.

Le 1^{er} janvier 2022, la France exercera pour 6 mois la 13^e présidence du Conseil de l'Union européenne de son histoire. Cette institution qui réunit les ministres des États membres par domaine d'activité est, avec le Parlement européen, le co-législateur de l'UE. Au nom des 27 États membres, la France va donc présider l'une des sept institutions de l'UE et l'une des quatre principales, constituant le carré institutionnel. La présidence du Conseil de l'UE a pris une importance capitale dans une union élargie. La présidence française se construira autour des notions de relance, de puissance et d'appartenance.



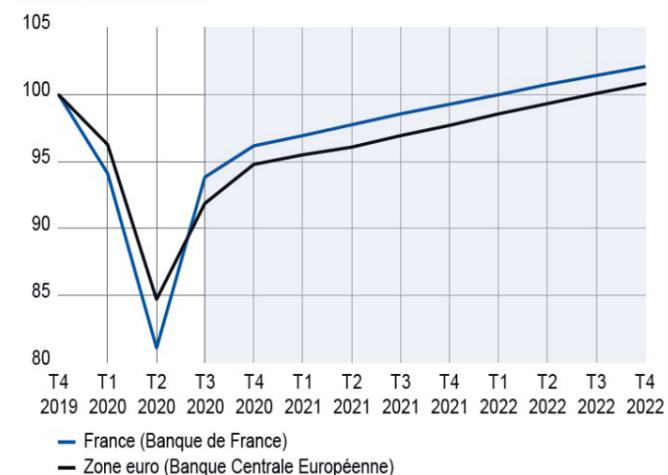
2 - Le contexte économique de la France

Après la récession historique de 8 % enregistrée l'an dernier, la reprise de l'activité économique s'est nettement poursuivie en France malgré les incertitudes liées à la quatrième vague épidémique cet été et avec l'instauration du pass sanitaire. Si la crise économique causée par la pandémie a été sans commune mesure avec les autres récessions survenues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les chiffres du rebond économique s'annoncent eux aussi inédits.

La Banque de France a révisé à la hausse sa prévision de croissance du PIB pour 2021 à 6,3 % contre 5,8 % lors de la précédente estimation. En revanche, elle baisse un peu ses projections pour 2022 à 3,7 % contre 4,1 % auparavant. L'économie française retrouverait plus rapidement son niveau d'avant crise au 4^{ème} trimestre 2021 voire début 2022. Les prévisions montrent une croissance de 3,7 % en 2022 et de 1,9 % en 2023, tandis que le pouvoir d'achat des ménages, après avoir été préservé en 2020 (+ 0,2 % en moyenne) reprendrait une croissance de près de 3 % cumulés sur 2021-2023.



NIVEAU DU PIB RÉEL EN FRANCE ET EN ZONE EURO (Base 100=T4 2019)



Source : Insee, Banque de France, Eurostat, Banque Centrale Européenne.

PRÉVISIONS DES INDICATEURS POUR 2022:

+6,3%

Hypothèse de croissance pour 2021

+3,7%

Hypothèse de croissance pour 2022

+4,8%

Hypothèse du déficit public pour 2022
contre +8,4% en 2021

114% du PIB

Hypothèse du ratio d'endettement pour 2022
contre 115,6% en 2021

55,6% du PIB

Hypothèse du niveau des dépenses publiques pour 2022
contre 59,9% en 2021

43,5% du PIB

Taux de prélèvement obligatoire en 2022
contre 43,7% en 2021

3 - Les éléments de prospective issus de la loi de finances pour 2022

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 est largement consacré à la relance de l'activité économique et l'emploi. Il déploie une partie des crédits du plan « France relance », autour de 3 axes : l'écologie, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale. Le PLF 2022 s'appuie sur une prévision de croissance de + 4,1 % pour 2022, après une année 2021 déjà en hausse (+6 %).

Les mesures pour les collectivités locales se résument comme suit :

LA STABILISATION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT:

Le gouvernement maintient les dotations de Fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales et tient donc sa promesse de stabilité des dotations sur l'ensemble du mandat.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont même en progression de 525 millions € par rapport à la loi de finances 2021 provenant essentiellement du dynamisme des recettes fiscales nationales après la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des impôts de production.

Dans le détail, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards € au total. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 95 millions €.

L'ABONDEMENT DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL):

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions € de crédits de paiement en 2022 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle. Le PLF entérine également l'abondement supplémentaire de 350 millions € de dotations pour alimenter les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) afin de compenser l'augmentation des prix des matières premières et une éventuelle réévaluation des montants prévisionnels des marchés publics.

Il double la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité de 10 à 20 millions €. Pour être éligibles, les communes doivent avoir plus de 75 % de leur territoire en zone Natura 2000, ou être dans un parc national ou un parc naturel marin et avoir moins de 10 000 habitants.

LES INDICATEURS FINANCIERS RÉFORMÉS:

Le gouvernement a décidé une réforme à minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation en intégrant de nouvelles ressources au potentiel fiscal (les droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure...). Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

4 - Les orientations du budget communal 2022

Le dernier budget communal a été fortement marqué par les conséquences de la crise sanitaire. Il s'illustre d'ailleurs par une baisse des recettes issues des redevances payées par les usagers des services publics, d'autre part une baisse des dépenses liées au fonctionnement de ces mêmes services publics dont l'activité avait été réduite en répercussion des mesures sanitaires et périodes de confinement. Cette double baisse des dépenses et recettes s'accompagnait également d'une hausse ciblée des dépenses relatives à la mise en place des protocoles sanitaires visant à lutter contre l'épidémie de la COVID-19.

La Budget primitif 2022 s'inscrit dans un contexte d'une sortie progressive de la crise sanitaire : il a été élaboré sur une estimation prudente des recettes et sur une évaluation sincère des dépenses de fonctionnement afin d'atteindre la normalité de l'activité communale.

POUR CELA, LA VILLE DE

MAXÉVILLE SOUHAITE:

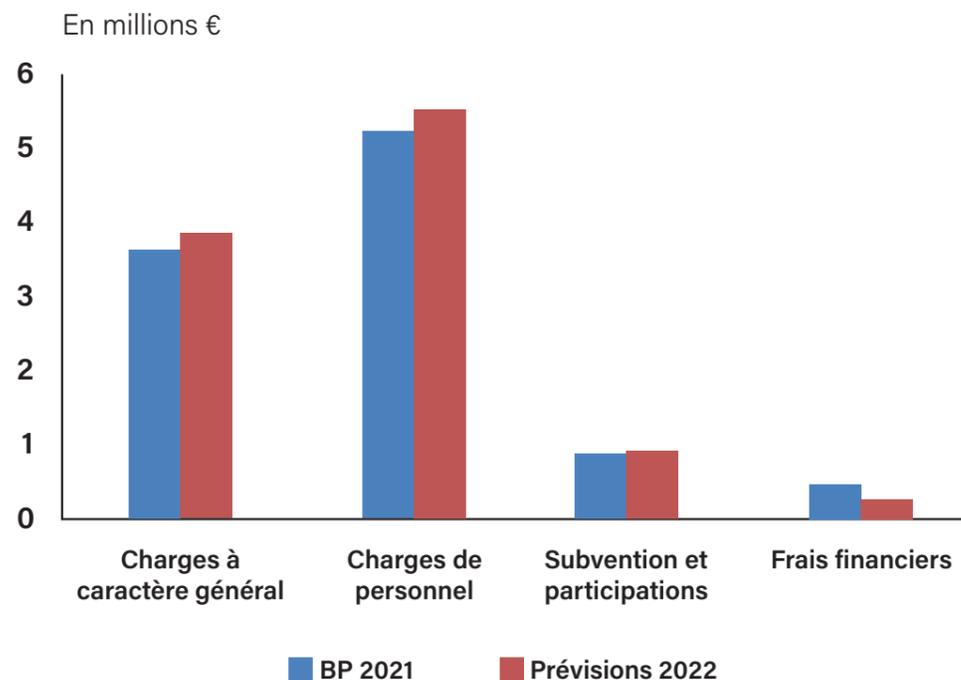
- maintenir les taux de fiscalité ;
- assurer le soutien aux habitants et aux associations ;
- maintenir un service de qualité et de proximité ;
- réduire au maximum l'impact de ses décisions sur l'environnement.



5 - L'évolution des dépenses et des recettes

5.1 - LES PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU BP 2022

Les projections pour 2022 se placent dans le cadre d'une activité redevenue normale et présentent des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de 4,11 %.



5.1.1 - LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ce chapitre regroupe les achats courants nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs, techniques, scolaires et périscolaires. Il est marqué par une augmentation de 8,25 % par rapport au BP 2021.

Les prévisions de dépenses se basent sur un retour à la normale des activités de la Commune, tout en gardant l'objectif de continuer à maîtriser ces charges générales. Cependant, elles contiendront des augmentations incontournables :

- le coût de l'énergie: augmentation des prix des carburants, du gaz et de l'électricité ;
- le nombre de contrats de maintenance des bâtiments communaux ;
- le prix des matières premières (bois/métal/papier) obligeant l'actualisation des marchés de Fournitures en cours, par avenants ;
- le renouvellement du contrat de location de la Flotte automobile ;
- la prise en compte d'une demi-année de loyers pour une nouvelle localisation des Services Techniques ;
- la hausse du tarif de la convention pour la gestion des activités périscolaires prenant en compte l'augmentation du salaire horaire des animateurs en 2022 en application de la Convention Nationale des Activités Socio-culturelles ;
- les tarifs de la restauration scolaire (+ 9%) et de la prestation du portage de repas à domicile ;
- le financement du projet de la cité éducative.

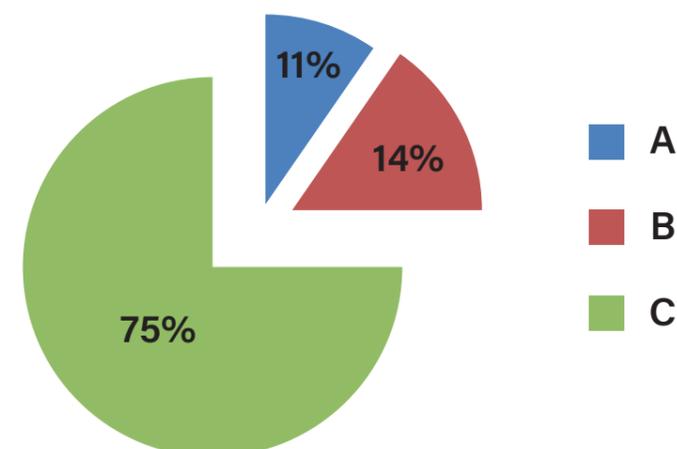
5.1.2 -LES CHARGES DE PERSONNEL

Les prévisions des dépenses de personnel présentent pour 2022 une augmentation de 5,79 % par rapport au BP 2021 et seront essentiellement marquées par des mesures contenues dans l'évolution de la masse salariale :

- la hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2022 ;
- la revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEPP) ;
- les avancements d'échelons et de grades ;
- la revalorisation indiciaire pour les agents de la catégorie C ;
- l'ouverture de postes nécessaires pour renforcer les équipes municipales dans leurs missions quotidiennes, le renforcement du service de la petite enfance, les renforts nécessaires pour l'entretien soutenu des locaux afin de garder une vigilance contre la COVID-19 et pallier les absences de personnel ;
- la participation de l'employeur à la mutuelle santé des agents à partir du 1^{er} janvier 2022.

Par contre, les charges patronales devraient rester stables : aucune augmentation des taux des prélèvements obligatoires n'est prévue pour 2022.

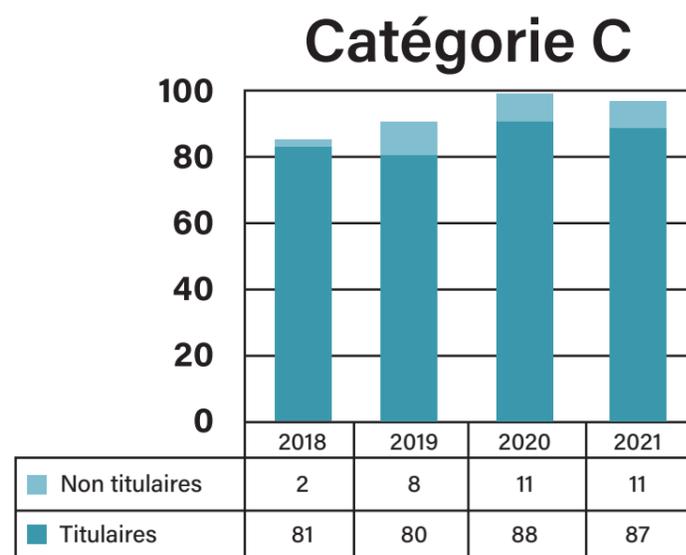
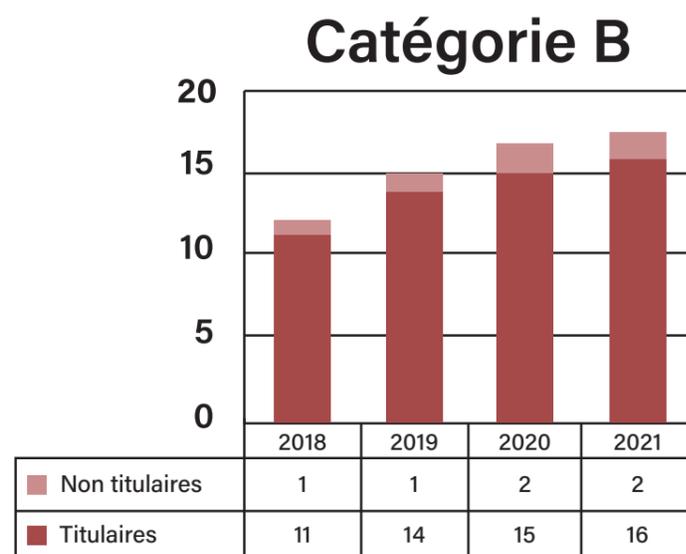
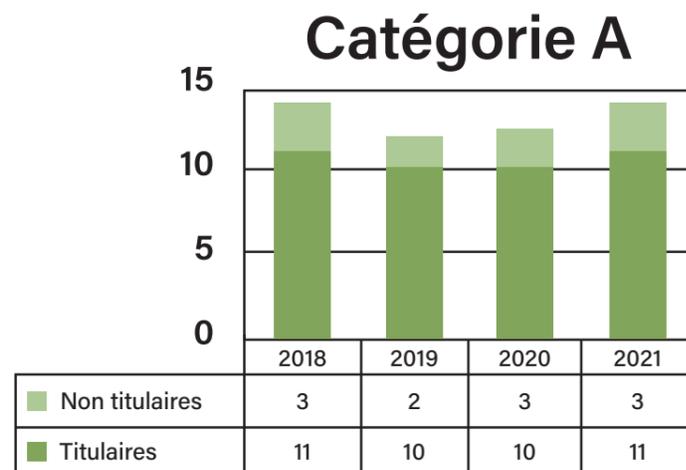
Effectifs 2021 selon les catégories



Les effectifs restent globalement assez stables sur la période des deux dernières années. Pour 2022, il est prévu l'embauche :

- d'une éducatrice de jeunes enfants ;
- d'un technicien patrimoine ;
- d'un agent technique polyvalent.

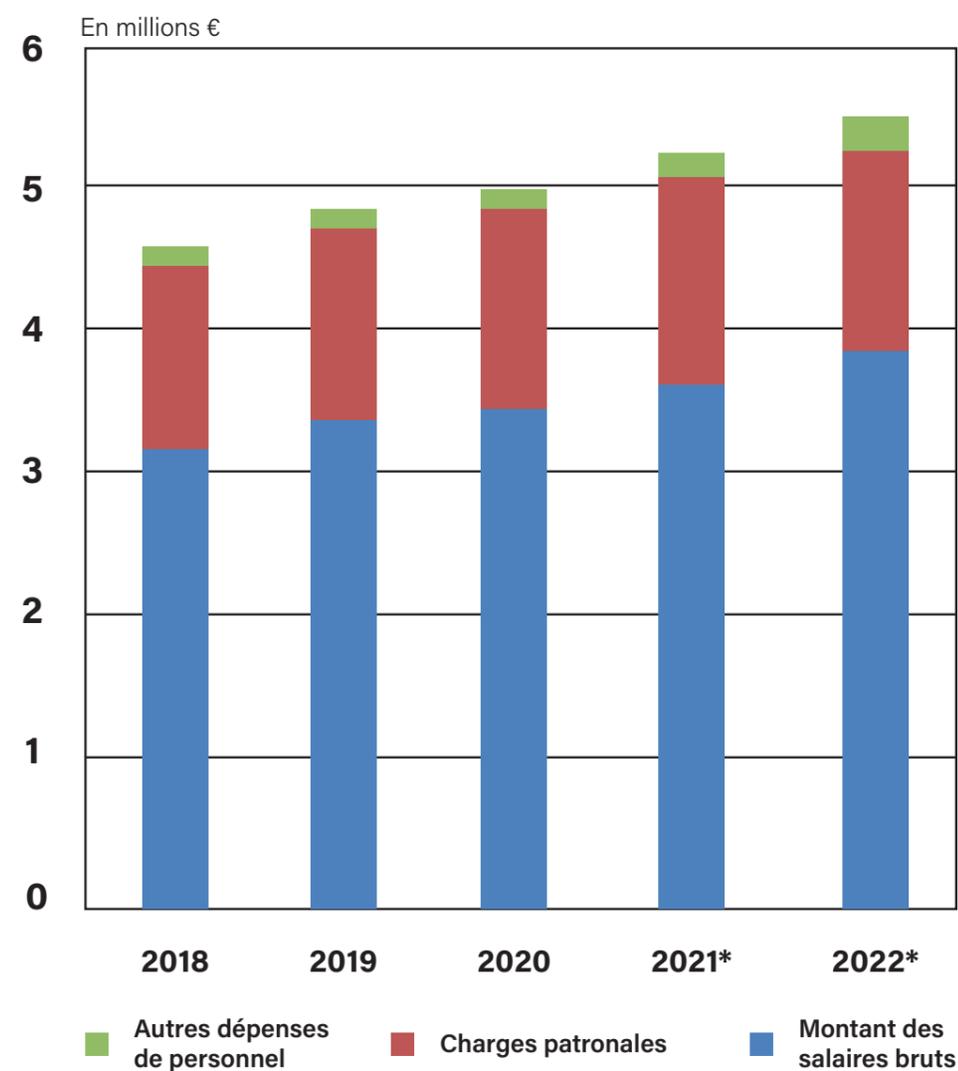
5.1.3 -ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE



5.1.4 -ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE EN €

	2018	2019	2020	2021*	2022*
Montant des salaires bruts	3 187 382	3 369 432	3 452 223	3 604 000	3 823 000
Charges patronales	1 278 481	1 359 390	1 414 261	1 424 600	1 477 399
Autres dépenses du personnel	132 378	136 962	138 287	197 000	227 700
TOTAL	4 598 241	4 865 784	5 004 771	5 225 600	5 528 100
		+ 5,81 %	+ 2,85 %	+ 4,41 %	+ 5,79 %

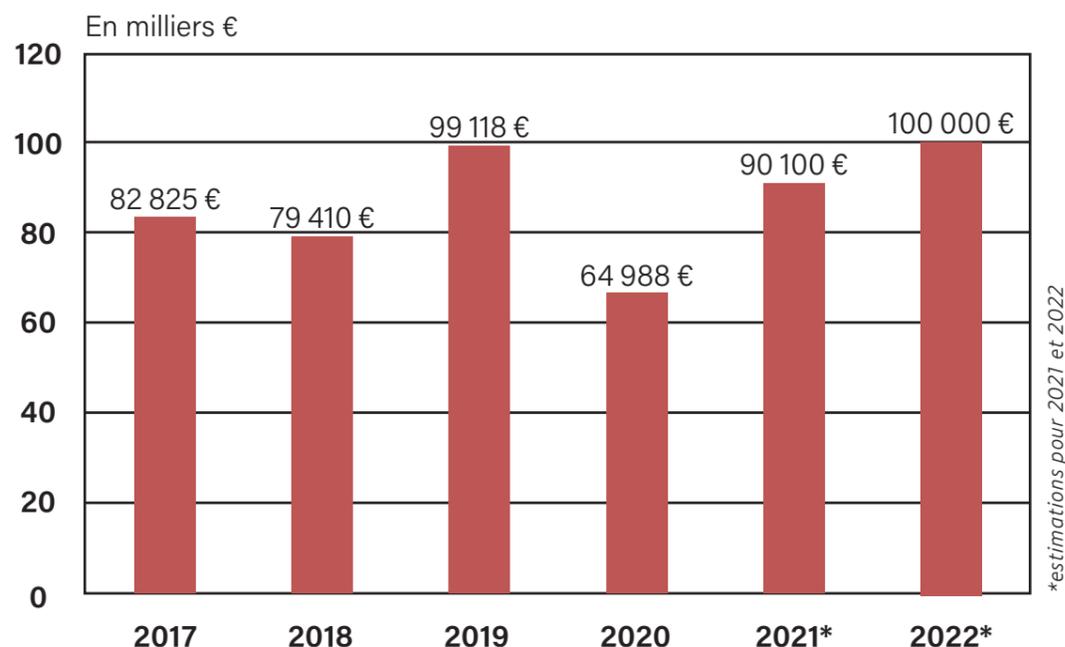
*estimations pour 2021 et 2022



5.1.5 -ÉVOLUTION DU COÛT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Compte tenu de la reprise prévue des activités de la commune et en particulier des fêtes et des manifestations culturelles, le volume des heures supplémentaires devrait retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire.

Coût des heures supplémentaires



5.1.6 -LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (autres charges de gestion courante)

Acteurs majeurs de la vie de la ville et de son développement, en complémentarité des actions communales, les associations maxévilloises seront soutenues en 2022 par des subventions qui augmenteront de 5,85 % par rapport à celle inscrite au BP 2021 en raison de l'intégration du montant versé pour la délégation de service publique de la crèche multi-accueil Les Colibris calculée sur la première année complète.

- Les indemnités versées aux élus restent stables par rapport au BP 2021 et s'élèvent à 154 000 €.

5.1.7 -LES CHARGES FINANCIÈRES

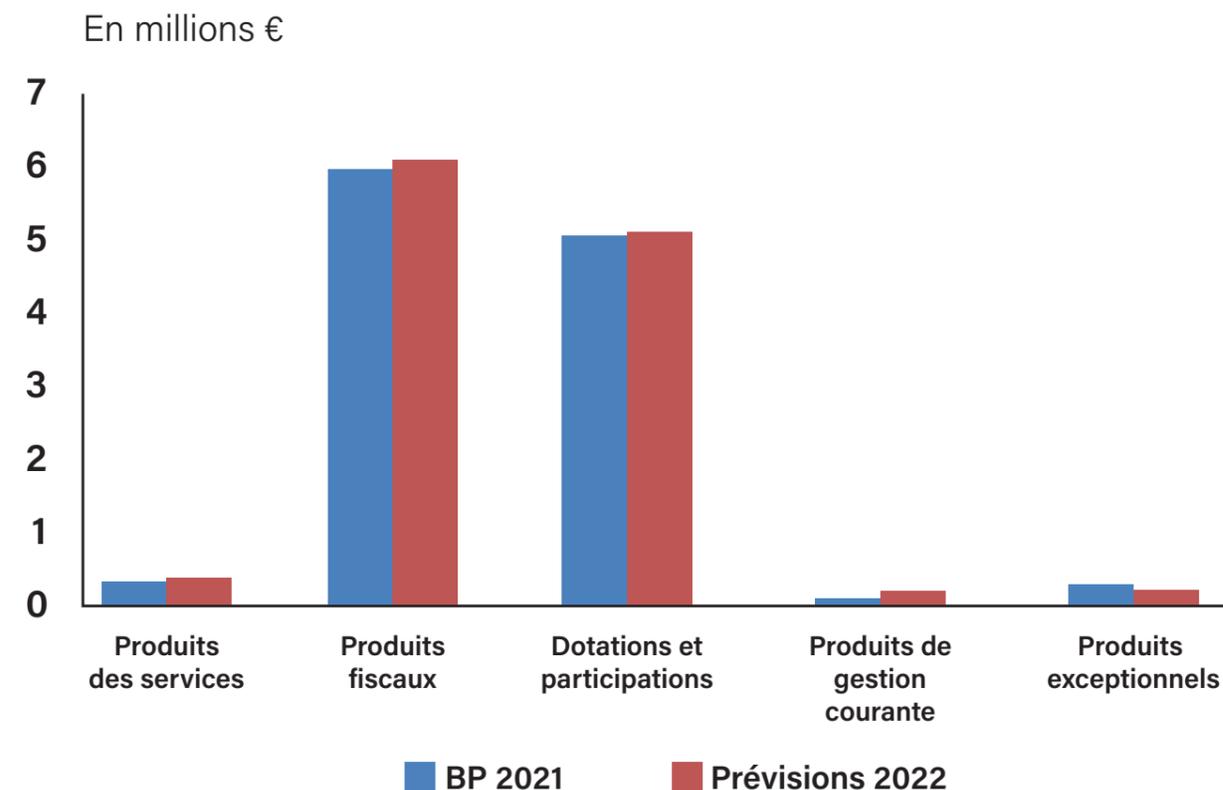
En 2022, elles marqueront une diminution par rapport au BP 2021 car, contrairement aux prévisions, la ville n'a pas réalisé d'emprunt pour financer ses projets d'investissement suite à un ralentissement dans leur réalisation (chantiers stoppés, date de réception repoussées suite aux mesures sanitaires et périodes de confinement) et grâce à une hausse conséquente de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). De plus, le remboursement anticipé en 2021 de 2 emprunts avait généré une charge supplémentaire de 100 000 € d'intérêts.

- L'annuité de remboursement des intérêts de la dette baisse, passant de 472 890 € en 2021 à 267 830 € pour l'exercice 2022.

5.2 - LES PRÉVISIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR 2022

L'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature. Y participent notamment, l'augmentation des bases des impôts locaux, la stabilité des dotations de l'État et le maintien des tarifs des services rendus aux habitants.

Au budget primitif 2022, les recettes de fonctionnement évoluent de la façon suivante :



5.2.1 - PRODUITS DES SERVICES

Une augmentation est attendue en intégrant une reprise prudente et progressive des activités communales, sportives, culturelles afin d'atteindre la normalité des années précédant la crise sanitaire.

5.2.2 - LES IMPÔTS ET TAXES PERÇUS PAR LA VILLE

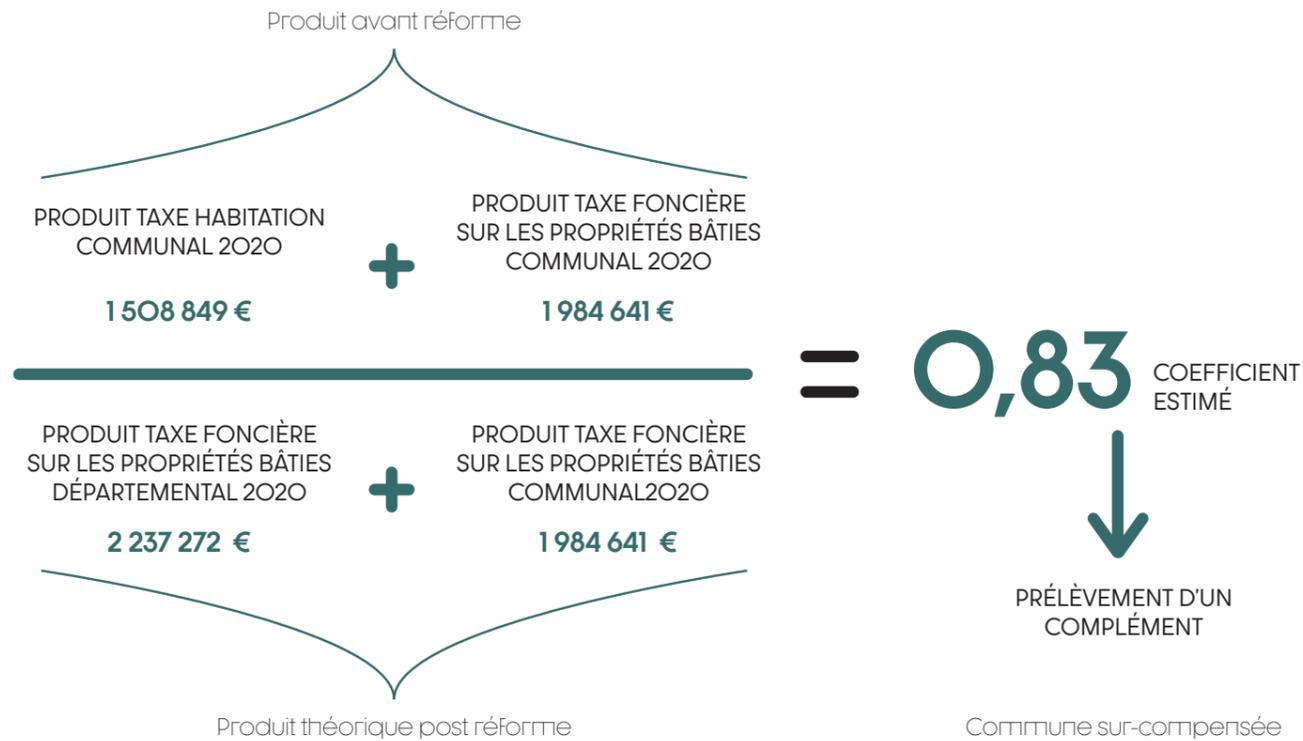
▪ Maintenir le gel des taux communaux

Au regard des engagements pris de ne pas augmenter la fiscalité et compte tenu de la gestion de la crise sanitaire, la ville confirme son choix mais garde un regard vigilant sur son désendettement. Les choix budgétaires seront fondés sur cet aspect et dans le respect du maintien du cap donné en début de mandat.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (autrement dit des « bases d'imposition ») ne figure plus dans la loi de finances depuis 2018, il relève désormais de l'application d'une formule tenant compte des indices de prix à la consommation des mois de novembre N-1 et N-2. Ce coefficient devrait être d'environ 2 % pour 2022.

▪ Compensation de l'exonération de la taxe d'habitation

À partir de l'année 2021, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les collectivités. La commune perçoit la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec application d'un coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation.



La commune de Maxéville reçoit plus de TFPB départementale qu'elle n'a perdu de TH sur les résidences principales, elle est surcompensée. Son coefficient correcteur (0.83), **inférieur à 1**, équilibre la compensation. Ce montant est communiqué par l'administration fiscale sur l'état 1 259 COM et vient se soustraire au produit de la fiscalité directe locale communale (722 839 €).

Pour Maxéville, cela se traduit donc par le prélèvement d'un complément sur le montant de du produit des impôts, évalué pour 2022 à 3 584 000 €. La commune est totalement et complètement compensée.

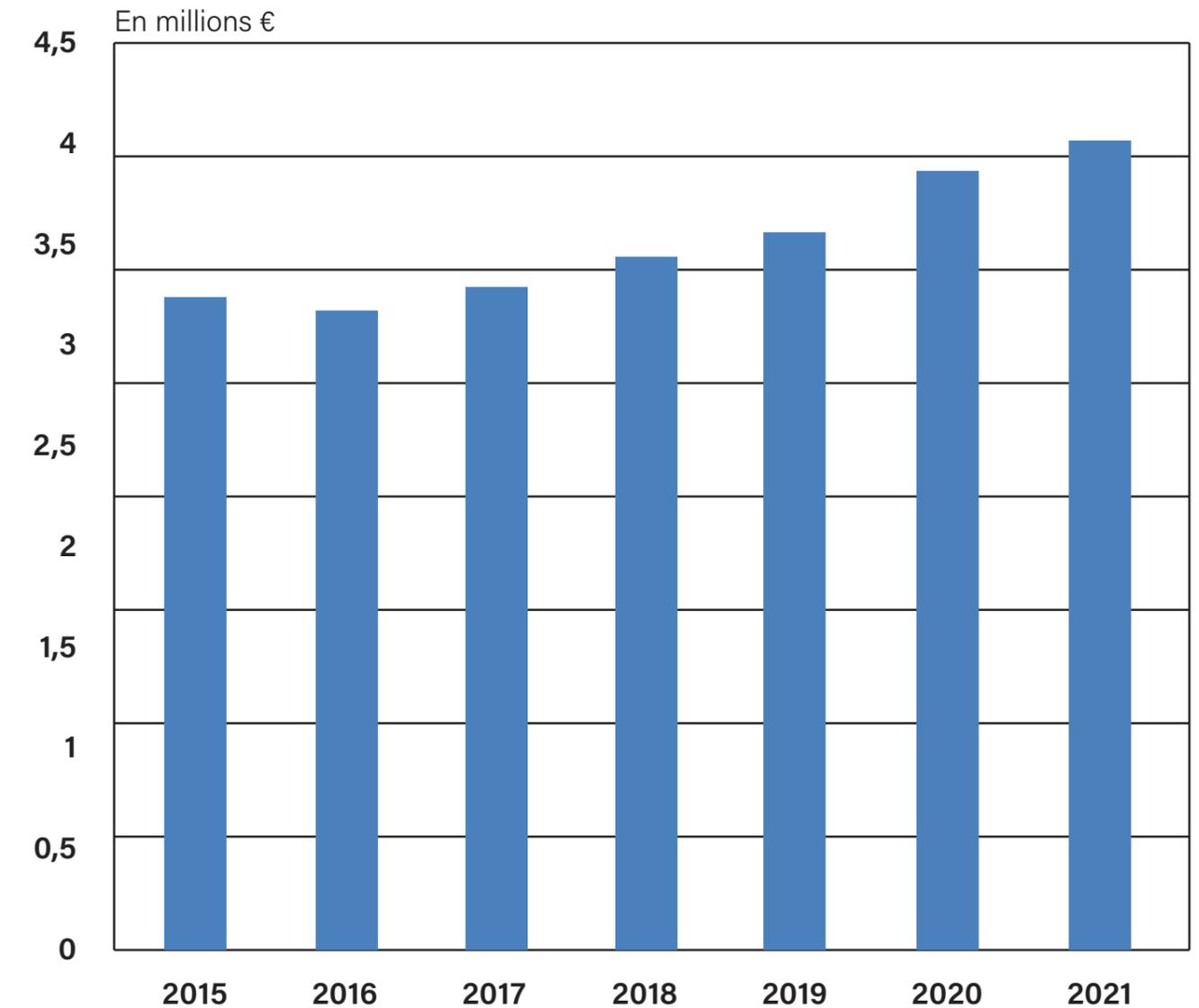
Il est prévu que ce mécanisme fasse l'objet d'une évaluation au cours du premier semestre 2023 par le Parlement évaluant notamment les conséquences du système voté sur les ressources des communes et leurs capacités d'investissement.

5.2.3 - DOTATIONS ET PARTICIPATION

▪ **S'adapter aux concours financiers de l'État**

Les concours financiers de l'État continueront à être stabilisés globalement sur 2022.

Dotation Globale de Fonctionnement



Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF : Montant total	3 374 590 €	3 314 831 €	3 451 272 €	3 594 974 €	3 680 148 €	3 793 795 €	4 193 149 €

▪ Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

Ils représentent les taxes que les collectivités locales et que l'État imposent lors de la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit. Son évolution est directement liée à la situation de marché immobilier. Une hausse des transactions a été constatée en 2021. Une prévision de recettes est possible pour 2022 à hauteur de 200 000 €.

▪ La taxe sur la consommation finale d'électricité

L'inscription au BP 2022 est fixée à 40 000 € au même niveau qu'en 2021.

▪ La Dotation Politique de la Ville (DPV)

Inscrite en section de fonctionnement dans le BP en 2022, une importante dotation est attendue. Conditionnée au bon déroulement et à la finition des chantiers, 2 opérations éligibles arriveront à terme en septembre 2022.



Année d'attribution	Intitulé de l'opération	Subvention allouée	Montant de l'encaissement
2015	Ecole Moselly	400 000 €	182 000 €
2016	Maison du lien et de la solidarité	274 824 €	207 700 €
2019	Groupe scolaire St Exupéry	560 205 €	196 000 €
2020	Stade DARNYS	524 428 €	91 100 €
2021	Jardin potager Léo Lagrange	318 946 €	223 200 €
TOTAL		2 078 403 €	900 000 €

Une DPV 2022 sera sollicitée sur l'opération d'investissement inscrite au PPI sur le complexe Léo Lagrange.

5.2.4 - PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre sera en augmentation grâce aux loyers versés par Les Petits Chaperons-Rouges, délégataires de la gestion de la crèche Les Colibris.

5.2.5 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

Une recette de 210 000 € sera inscrite en prévision de l'indemnisation de la ville par l'assurance GROUPAMA pour compenser les dépenses liées aux différents arrêts du travail du personnel.



6 - Les orientations pour l'investissement 2022

Le montant des investissements pour 2022 s'élève à **6 224 700 €**. 30% seront consacrés aux charges financières (dette bancaire et EPFL). Le programme d'investissement devrait s'élever à 4 345 700 € et permettra de financer des opérations d'entretien des bâtiments, des projets nouveaux, tout en assurant les grosses opérations déjà engagées.

En permettant aux entreprises du territoire de connaître les marchés lancés dans les prochaines années, le PPI participe à la relance de l'activité économique dans un contexte de crise économique et sanitaire.

6.1 - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme annuel d'investissement traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population avec efficacité et qualité en priorisant notamment les dépenses en faveur de l'éducation, des espaces publics et cadre de vie, le sport et la requalification du site industriel « les grandes Brasseries ».

La nature et le volume des projets d'investissements ont été définis au début de la mandature, en 2020. Ils ont été traduits sous forme d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2026.

En 2021, ce PPI nécessite une réactualisation, autant alimentée par le report des opérations engagées l'année précédente que par le lancement de nouveaux projets prioritaires.

PPI 2020 - 2026									
	Prévision de dépenses en € TTC								
	2020	2021	2022		2023	2024	2025	2026	Total période 2020 - 2026
			REPORT 2021	DEPENSES					
Dette									
Dette EPFL (Rachat des "Grandes Brasseries")	533 944 €	509 212 €		510 000 €	510 000 €	510 000 €			2 573 156 €
Dette bancaire (capital de la dette)	2 681 653 €	1 345 000 €		1 369 000 €	1 538 000 €	1 496 000 €	1 440 000 €	1 506 500 €	11 376 153 €
Refinancement emprunts remboursés par anticipation	0 €	700 000 €							700 000 €
Travaux d'investissement									
LA CRECHE "Les Colbris"	547 738 €	295 507 €	38 000 €						881 245 €
LE PARC LEO LAGRANGE									
Travaux - cuves et plantations	94 910 €	29 923 €	310 000 €	20 500 €					455 333 €
LA RENOVATION DU CŒUR DE VILLAGE	28 566 €	446 819 €	453 000 €	293 000 €					1 221 385 €
LA RENOVATION DE L'ECOLE ST EXUPERY	1 398 €	15 467 €	31 000 €	671 000 €	1 068 000 €				1 786 866 €
LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE VAUTRIN				130 000 €	70 000 €	82 000 €			282 000 €
LA RENOVATION DE L'ECOLE MOSELLY									
travaux de menuiseries + salle de motricité		122 525 €	154 000 €	25 500 €					302 025 €
LA REQUALIFICATION DU SITE INDUSTRIEL "les Brasseries"									
Halle des quais, Tonnellerie, Maison des directeurs	38 554 €	6 708 €	22 000 €	800 000 €	500 000 €	500 000 €			1 867 262 €
Démolition Pavillon Collin			6 000 €	100 000 €					106 000 €
Remise en conformité des caves			20 000 €	10 000 €	20 000 €				50 000 €
LA CONSOLIDATION DU SOMMET DE LA CHAUFFERIE						124 000 €			124 000 €
AUTRES DEPENSES 2020	1 771 033 €								1 771 033 €
AUTRES DEPENSES ET ACQUISITIONS BUDGET EN COURS		394 844 €		596 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	2 590 844 €
LA MAISON DU LIEN ET DE LA SOLIDARITE - MLS	17 180 €	30 246 €	41 000 €	320 000 €					408 426 €
LE COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE		62 295 €	7 000 €	50 000 €	450 000 €				569 295 €
LE STADE DARNYS		13 999 €	15 700 €	50 000 €	500 000 €	500 000 €			1 079 699 €
LA SALLE DE MULTI - ACTIVITES			5 000 €	30 000 €	15 000 €	700 000 €	700 000 €		1 450 000 €
LA TOITURE MJC								100 000 €	100 000 €
ADAP (1ère phase fin)			42 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €			192 000 €
ADAP (2ème période triennale)							200 000 €	200 000 €	400 000 €
LE CLOS DES SAGES - 1E TRANCHE				55 000 €	55 000 €				110 000 €
Travaux / études non estimée à ce jour									
Cœur de village Phase 2									
Stade Darnys									
Rénovation école André-Vautrin									
Maisons de la Crusnes/ Centre social du Champ le bœuf									
Parc de l'Hôtel de Ville									
Délocalisation Médiathèque									
Travaux VRD site complet des Brasseries									
Démolition bâtiment la Chaufferie									
TOTAL GENERAL	5 714 976 €	3 942 622 €	1 144 700 €	5 080 000 €	5 176 000 €	4 362 000 €	2 740 000 €	2 206 500 €	30 396 720 €
TOTAL				6 224 700 €					
Total dépenses d'investissement prévisionnelles période 2020 - 2026	30 396 720 €								
Total dépenses d'investissement réalisées période 2013 - 2019	15 821 149 €								

6.2 - LES RECETES D'INVESTISSEMENT

Cette année sera marquée par un recours à l'emprunt. En effet, le retard pris sur certains chantiers du fait de la crise sanitaire conduit à des reports budgétaires sur l'année 2022. À cela, il faudra ajouter les recettes en FCTVA, le solde du plan d'aménagement d'ensemble (PAE, anciennement TLE) « Sous l'Ancienne l'Église » ainsi qu'une part d'autofinancement. Le budget 2022 bénéficiera d'un certain nombre de subventions. Une recherche de ces dernières devra faire l'objet d'une vigilance toute particulière au titre du dispositif France Relance et des partenaires extérieurs.

Les subventions déjà notifiées qui restent à être encaissées s'élèvent à près de 3 millions € sur la période du mandat.

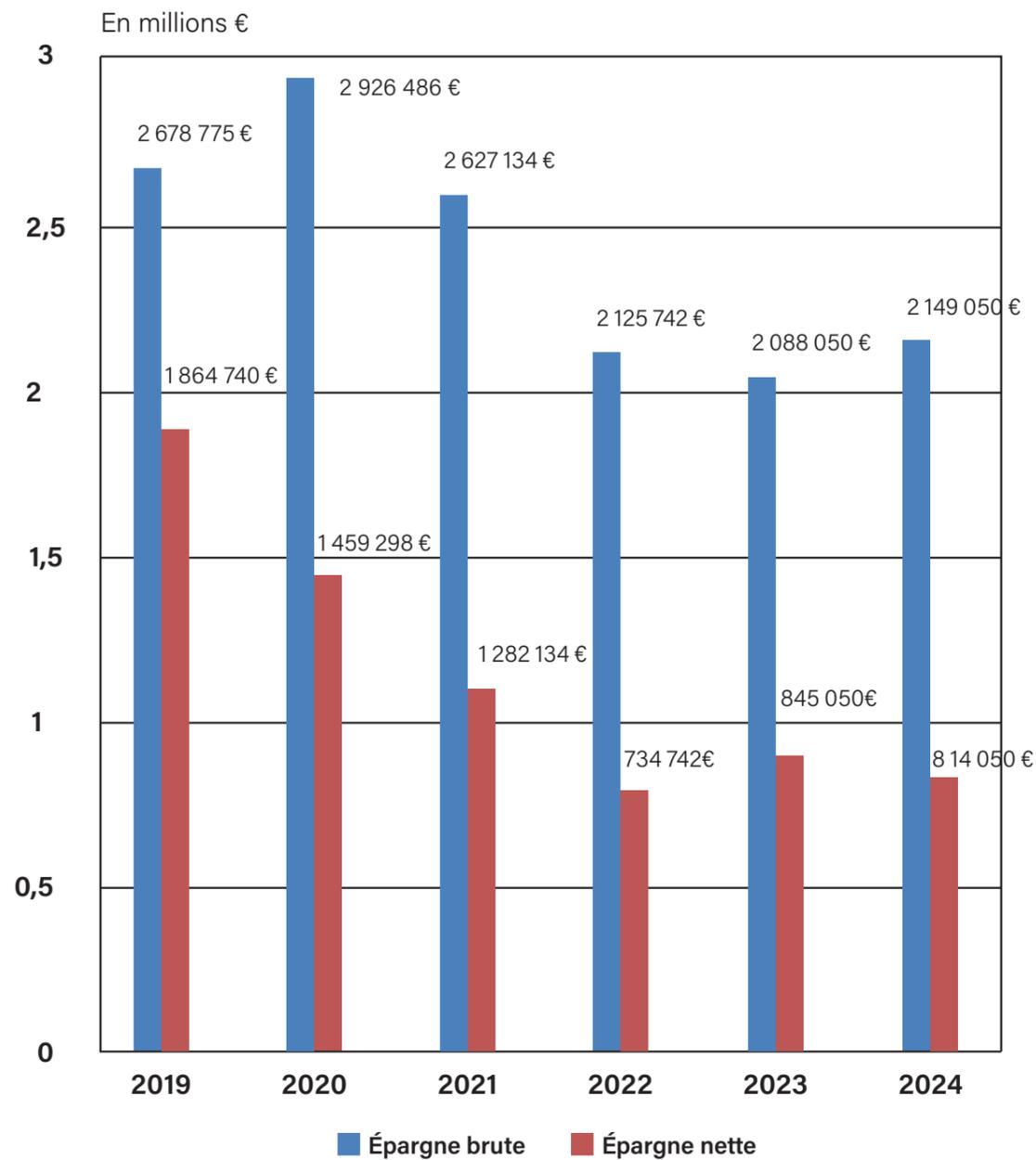
Année	Intitulé de l'opération d'investissement	Origine	Montant de la subvention	Encaissements	Solde à percevoir
2021	DEMOLITION DU PAVILLON COLIN				
	subvention 1	REGION	170 990	0	170 990
2020	ECOLE ELEMENTAIRES - NUMERIQUE ET INFORMATIQUE				
	subvention 1	France RELANCE	13 750	0	13 750
2020	STADE DARNYS 1E PHASE				
	subvention 1	DPV 2020	524 428	0	524 428
2019	RENOVATION GROUPE SCOLAIRE ST EXUPERY				
	subvention 1	DPV 2019	560 205	168 061	392 144
	subvention 2	ETAT DSIL	292 671	0	292 671
	TOTAL OPERATION		852 876	168 061	684 815
2020	TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE				
	subvention 1	AGENCE EAU	36 000	0	36 000
	subvention 2	DETR 2021	250 000	75 000	175 000
	subvention 3	REGION	182 847	0	182 847
	subvention 4	France RELANCE	40 000	0	40 000
	TOTAL OPERATION		508 847	75 000	433 847
2020	REQUALIFICATION FRICHES INDUSTRIELLES BRASSERIES				
	Subvention 1	France RELANCE	0	0	0
	Subvention 2	REGION	466 074	0	466 074
	TOTAL OPERATION		466 074	0	466 074
2019	RENOVATION DU BATIMENT URBANISME				
	Subvention 1	REGION	13 237		13 237
	Subvention 2	DETR 2020	53 179	40 948	12 231
	TOTAL OPERATION		66 416	40 948	25 468
2020	RENOVATION TOITURE DE L HOTEL DE VILLE				
	Subvention 1	DSIL 2020	74 600	34 428	40 172
2019	TOITURE CHAUFFERIE				
	Subvention 1	DETR 019	116 033	34 810	81 223
	Subvention 2	REGION	185 161	41 712	143 449
	TOTAL OPERATION		301 194	76 522	224 672
	AMENAGEMENT PARC LEO LAGRANGE + JARDIN PEDAGOGIQUE				
2018	Subvention 1	MMH	30 000	27 722	2 278
2021	subvention 2	DPV 2021	318 946	95 684	223 262
	TOTAL OPERATION		348 946	123 406	225 540
2018	CRECHE PLATEAU DE HAYE				
	Subvention 1	CONSEIL GENERAL54	160 000	142 080	17 920
2017	M.NORMES ACCESSIBILITE ERP 2016				
	Subvention 1	FSIL 2016	45 945	6 863	39 082
2016	MLS/CCAS				
	Subvention 1	DPV 2016	274 824	26 454	248 370
2015	ECOLE MOSELLY				
	Subvention 1	DPV 2015	400 000	217 639	182 361
	TOTAUX		4 134 290	876 973	3 257 317

7 - L'évolution de l'épargne

L'observation du graphique indique une légère diminution de la capacité d'autofinancement résultant de la prise en compte sur l'exercice comptable 2022 :

- des hausses des tarifs des fluides et des matières premières ;
- du loyer versé pour le transfert du Centre Technique Municipal (CTM) dans de nouveaux locaux ;
- de la prise en compte des missions assurées par le service de la petite enfance sur un exercice comptable complet comprenant la subvention de fonctionnement prévue dans le cadre de la délégation de service public de la crèche Les Colibris ;
- de l'augmentation des charges du personnel répondant aux besoins de développement et renfort des services communaux.

Afin de la maintenir à un niveau suffisant, la poursuite de l'optimisation des dépenses reste toujours un objectif majeur et repose sur la maîtrise de l'évolution des coûts de fonctionnement et l'encadrement de la masse salariale.



8 - L'état de la dette : saine et maîtrisée en 2022

La gestion de la dette est stratégique afin de maintenir le niveau des indicateurs permettant de préserver les capacités de financement de la collectivité dans un contexte de contraintes sur les ressources.

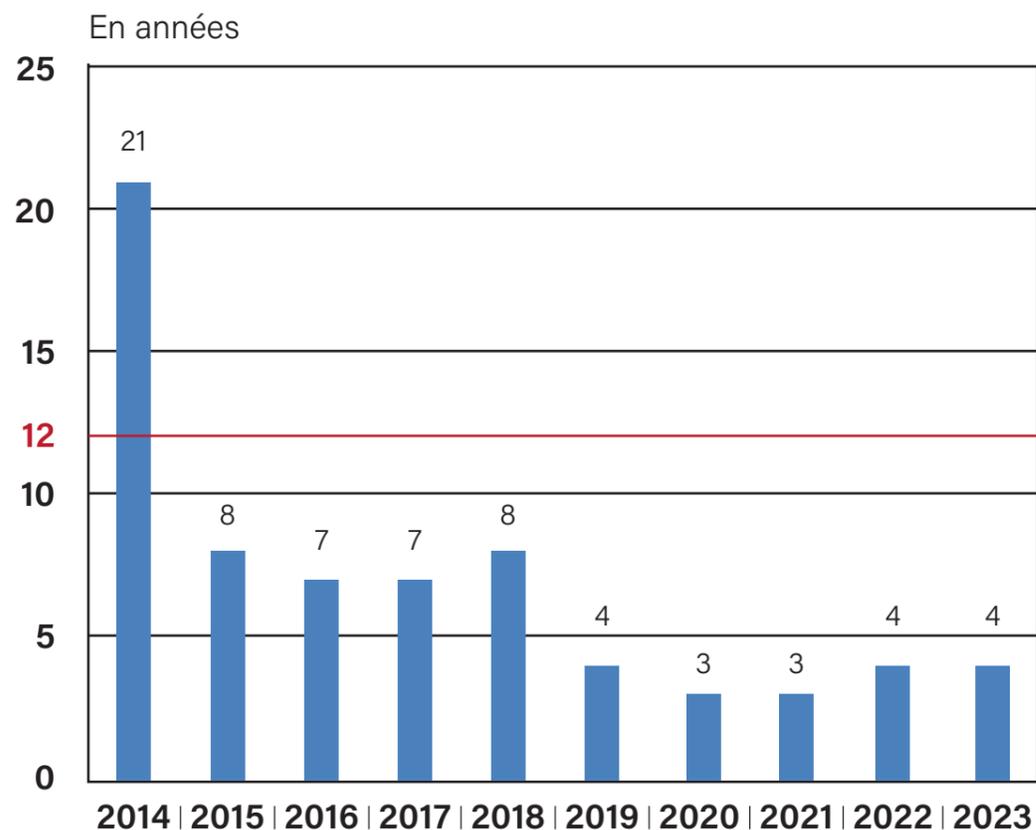
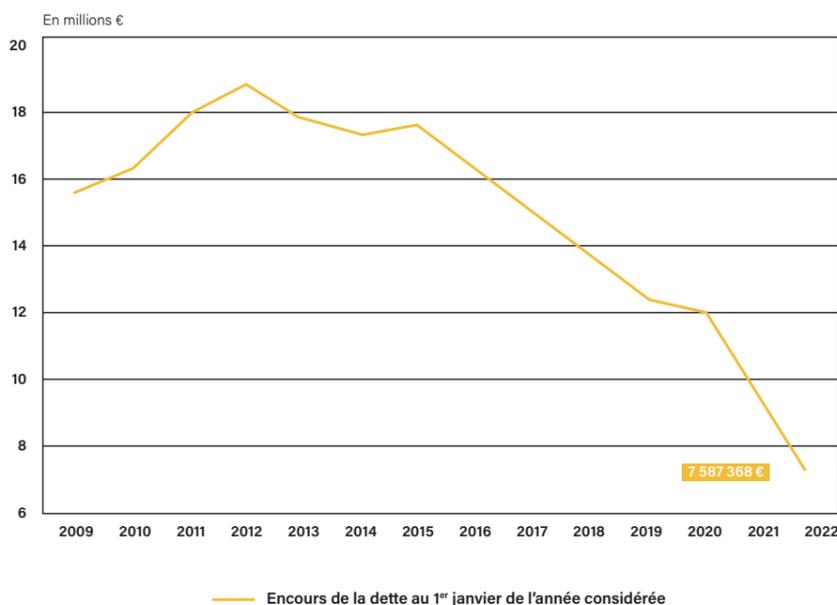
La stratégie financière de la ville repose sur la stabilisation de l'encours durant le mandat afin de conserver une situation financière saine.

La capacité de désendettement au 31 décembre 2021 est de 3 années, ce qui est le signe d'une très bonne situation financière.

8.1 - LA CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT

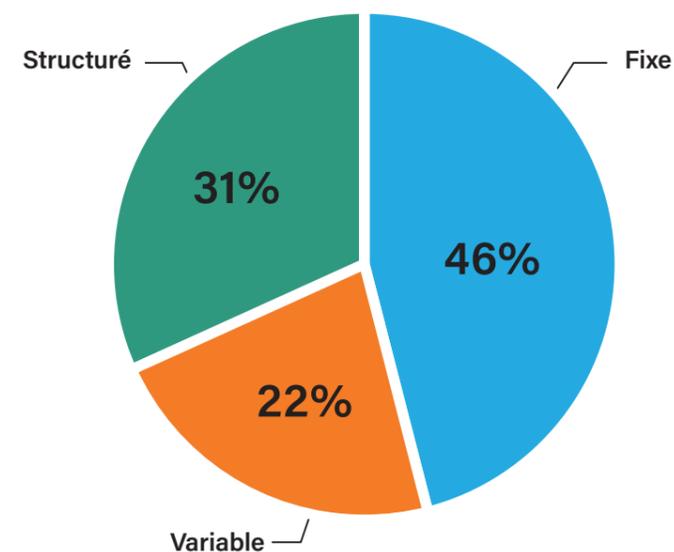
Face à l'importance du volume d'investissement à financer, le recours à l'emprunt s'avérera nécessaire : 2 projets d'emprunt pour 2022 et 2023 sont d'ores et déjà intégrés dans le graphique présenté ci-dessous. Pour rendre soutenable cet endettement, la ville reste très vigilante à maintenir sa capacité de désendettement à moins de 12 ans.

N'ayant pas réalisé l'emprunt de 2021, l'encours de la dette 2022 pour la commune de Maxéville (hors dette EPFL) s'élève à **7 587 368 €**.



8.2 - LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DETTE

DETTE PAR TYPE DE RISQUE Répartition par risque au 31/12/2021



Actuellement, 12 emprunts du portefeuille sont à taux fixes contre 8 à taux variables.

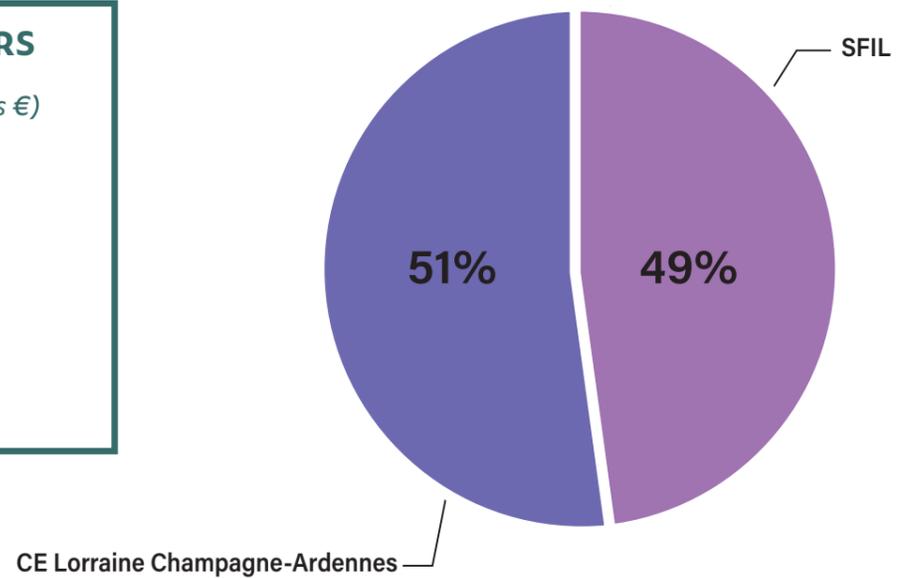
DETTE PAR ÉTABLISSEMENT PRÊTEUR

	Montant	Poids dans la dette totale	Nombre de produits
Taux fixe	3 520 K €	46 %	12
Taux variable	4 067 K €	54 %	8

	Montant	Nombre de produits
Euribor 3m	1 678 K €	4
USD/CHF	1 440 K €	1
Libor USD 3m	513 K €	1
Euribor12m, Euribor 3m	413 K €	1
Euribor 12m	23 K €	1

RÉPARTITION PAR BANQUE
au 31/12/2021

BANQUE	ENCOURS (en milliers €)
	3 876
	3 711



8.3 - LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

En 2022, l'annuité passera :

- de 1 632 000 € à 1 573 000 € pour la dette de la ville ;
- de 570 319 € à 555 043 € pour la dette EPFL (Acq. des grandes Brasseries).

Depuis 2016, la commune de Maxéville sécurise un de ses emprunts « dit toxique » qui présente un taux variable très fluctuant, ayant activé le fonds de soutien de l'État en cas de variation des intérêts calculés sur l'indice USD/CHF au-delà du taux d'usure avec la présence d'une provision pour risques et charges constituée à hauteur de 150 000 €. Le budget prévoira les crédits en conséquence pour des charges d'intérêts à hauteur de 267 000 €.

Au total pour 2022, ce sont environ 1,5 millions € d'emprunt qui devront être mobilisés pour financer les investissements retenus.





9 - Conclusion

A l'aube d'une année 2022 qui s'annonce encore incertaine pour l'ensemble des collectivités territoriales en raison de la crise sanitaire, la ville de Maxéville entend poursuivre, à travers le prochain exercice budgétaire, l'objectif prépondérant de développement de ses investissements, articulé autour d'une évolution planifiée et maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement.

L'exercice budgétaire 2022 va constituer la nouvelle référence pour les années à venir, et cela pour plusieurs raisons :

- un retour espéré quasi à la normale pour l'ensemble des activités du fait de la maîtrise de la situation sanitaire ;
- le développement des missions des pôles de la commune.

En définitive, le budget 2022 qui sera proposé s'ancrera pleinement dans les deux caractéristiques principales de la commune, qui sont :

- un niveau d'endettement peu élevé permettant d'envisager ses nouveaux investissements avec confiance ;
- une nécessité et volonté réaffirmées de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, dans le souci de garantir la faisabilité de ses projets, mais aussi de préserver l'avenir financier de Maxéville.



**PARTICIPATION
CITOYENNE,
ENVIRONNEMENT
ET URBANISME**

PARTICIPATION CITOYENNE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

1- Participer et collaborer pour avancer ensemble

Des actions ciblées pour sensibiliser et informer les habitants. Avec les partenaires du territoire, la commune poursuit les actions de sensibilisation et d'informations.

POUR 2022:

- participation aux semaines européennes du Développement Durable et des Mobilités (mise en place d'ateliers), distribution de compost, sensibilisation gestion des déchets... en partenariat avec les acteurs du territoire (Métropole du Grand Nancy [MGN], meurthe-et-moselle HABITAT [MMH], Office Métropolitain de l'habitat [OMH], associations...);
- poursuite des déambulations dans les quartiers ;
- retours aux habitants: projet de newsletters ciblées ;
- animations autour du projet de jardin potager au parc Léo Lagrange ;
- développement d'un réseau d'échange d'expériences avec d'autres collectivités.

2 - Faire vivre le jumelage

La commune est jumelée avec la ville allemande de Ramstein-Miesenbach.

POUR 2022:

- organisation de la fête Européenne le 7 mai.



3 - Pour une communication plus régulière

La ville de Maxéville communique à ses habitants par différents canaux. Les supports imprimés, tels que le journal municipal, affiches ou dépliants divers selon les animations proposées par les services de la ville, sont déposés dans les boîtes aux lettres ou en libre accès au sein des équipements municipaux. Soucieuse de la préservation de l'environnement, la municipalité fait toujours le choix d'une communication ciblée, et sur des supports issus de forêts gérées durablement. Une diffusion numérique est également privilégiée (site internet, réseaux sociaux, panneau lumineux...). Dans la continuité d'une logique d'évolution des médias et supports de communication, les objectifs pour l'année à venir sont nombreux.

POUR 2022:

- continuer de privilégier les supports imprimés sur des papiers issus de Forêts gérées durablement ;
- dynamiser les divers réseaux sociaux de la collectivité afin de stimuler la participation citoyenne numérique ;
- changer l'interface du site internet (le simplifier d'abord, mais aussi et surtout le rendre accessible à un public en situation de handicap).

4 - Des groupes scolaires Maxévillois en réhabilitation

La commune poursuit l'amélioration thermique et le confort des bâtiments scolaires.

POUR 2022:

- réalisation des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Saint Exupéry ;
- lancement de la réflexion sur le projet de salle multi activités sur le quartier « centre ».

5 - Un patrimoine communal à conforter en favorisant la diminution des consommations en fluides

L'amélioration thermique et le confort des bâtiments communaux pour des services de qualité restent une priorité. La commune rénove ses bâtiments et construit de nouveaux services en étant soucieuse de son impact écologique.

POUR 2022:

- réalisation des travaux de rénovation de la Maison du Lien et de la Solidarité (MLS) ;
- étude sur la relocalisation du Centre Technique Municipal (CTM) ;
- travaux en régie d'entretien sur l'ensemble du patrimoine communal ;
- étude sur l'amélioration du complexe sportif Léo Lagrange (thermique et sols) ;
- poursuite du soutien de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) sur le suivi et l'amélioration de la gestion des énergies dans les bâtiments publics (Maison de l'Habitat et du Développement Durable) ;
- poursuite des travaux en lien avec l'Agenda D'Accessibilité Programmée et actions dans le cadre de la Commission Communale d'Accessibilité ;
- assurer la poursuite des marchés de maintenance et de suivi réglementaire ;
- le renouvellement des illuminations de Noël est également adapté pour une consommation d'énergie maîtrisée ;
- le soutien en ingénierie de l'ALEC sur les projets et les bâtiments de la commune ;
- la réalisation d'un programme de travaux annuels dans les bâtiments communaux pour réduire les coûts de fonctionnement ;
- la gestion de l'arrosage des espaces verts par les services techniques et la réduction des massifs.

6 - Une dynamique à entretenir pour le site des Brasseries

La poursuite de la rénovation du patrimoine communal tout en intégrant les nouveaux projets nécessite une programmation financière et technique qui se réalise au travers d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Le programme important de travaux des Brasseries en fait partie.

POUR 2022:

- la poursuite du travail du Comité de Brasserie ;
- le recrutement d'un assistant à Maitrise d'Ouvrage afin de définir un Schéma Directeur d'Aménagement du site ;
- les travaux sur le site : démolition du Pavillon COLIN, réhabilitation de la halle des Quais, réfection des toitures de la Tonnellerie ;
- clôture de la Concession Publique d'Aménagement (CPA) avec la SOLOREM pour les derniers transferts du Foncier.

7 - Le marché des producteurs locaux

POUR 2022:

- poursuite du marché hebdomadaire, accueil de nouveaux commerçants ;
- proposer des animations liées au développement durable et poursuivre les rendez-vous musicaux.

8 - Continuer à valoriser le cadre de vie des Maxévillois

Mieux accueillir les habitants dans les espaces publics et dans une philosophie de « gestion raisonnée ».

POUR 2022:

- entretien des sentiers de la commune ;
- réflexion sur la préservation et valorisation des zones de jardins ;
- poursuite de la gestion différenciée des espaces : Fauchage tardif, éco-pâturage, plantation en pied de mur, entretien des nouveaux espaces plantés du cœur de village (Forêt urbaine...), gestion des cimetières, réaménagement du parc de l'Hôtel de Ville... ;
- Finalisation des derniers travaux au parc Léo Lagrange par la réalisation d'une serre et d'une cabane sur « l'espace potager », espace partagé en permaculture et pose des dernières pergolas dans le parc, autour du projet participatif du site... ;
- poursuite de l'amélioration des aires de jeux et réflexion sur l'implantation d'un skate park.

9 - Une politique d'amélioration de l'habitat renforcée

En complément du dispositif d'aides de la politique de l'Habitat menée par la Métropole du Grand Nancy, la commune apporte des aides financières pour les travaux de ravalement de façade et d'acoustique.

POUR 2022:

- poursuite du Programme d'Intérêt Général et des aides communales (Façades et acoustiques) par un accompagnement personnalisé et gratuit pour les Maxévillois par la SPL Grand Nancy Habitat.



10 - Découvrir le patrimoine de Maxéville par la mise en valeur d'un réseau de sentiers de randonnées

La commune met en valeur ce patrimoine naturel de qualité.

POUR 2022 :

- démarrage du référencement de nouveaux sentiers sur la commune ;
- sentier entre Meurthe et Canal: dernière phase du projet de valorisation du sentier par les étudiants du Lycée agricole de Pixérécourt par la proposition d'un programme d'actions ;
- édition d'une carte des sentiers de la ville (7 000 exemplaires).

11 - Sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des véhicules

En partenariat avec les services de la Métropole, la commune améliore le réseau viaire par la réfection de voirie, la sécurisation, l'adaptation du stationnement..

POUR 2022 :

- poursuite de la réflexion sur la rue de la République ;
- suite à l'implantation de nouveaux équipements sur le quartier du Champ-le-Boeuf (Parc Léo Lagrange), la rue de l'Orne va être réaménagée ;
- derniers travaux du Cœur de village (parking, parvis et lavoir) ;
- travail avec la Métropole sur l'amélioration du réseau de pistes cyclables et de partage de la voirie (association Atelier Vélo, Police Municipale), le développement de range-vélos (centre-ville, proche des nouveaux équipements), amélioration des trajets intermodaux «bus/vélos» ;
- développement d'un nouveau partenariat avec l'association d'Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéien (EDEN) ;
- réflexion sur la mise en place d'une prime à l'achat de vélos électriques ;
- pose d'une nouvelle pompe à vélo dans le quartier Léo Lagrange ;
- Finalisation, par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), du programme de travaux pour le mur anti bruit.





**ÉDUCATION,
PETITE ENFANCE
ET JEUNESSE**

ÉDUCATION, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

1 - Favoriser la vie et la réussite scolaire

La Ville de Maxéville est un acteur de la communauté éducative, en lien avec les familles, l'Education nationale, les acteurs professionnels de l'éducation formelle et informelle, et s'efforce de permettre aux enfants eux-mêmes de s'impliquer. **C'est pour cela que la Ville aborde l'éducation dans une démarche de parcours éducatif : de la petite enfance à l'âge adulte, du temps de l'école au temps des loisirs et des copains et des copines, du temps de la famille au temps où l'on ne fait rien, pleinement occupé à grandir.** L'enjeu qui nous préoccupe toutes et tous est d'assurer la meilleure cohérence éducative pour permettre à chaque enfant de se construire comme citoyen.

L'école au-delà de ses objectifs d'égalité doit permettre d'atteindre plus d'équité dans notre société, lutter contre toutes formes d'inégalités et d'assignations – en accueillant chacun-e de manière universelle et inconditionnelle, et en accompagnant tout particulièrement les enfants et les familles en situation de fragilité. **Cet engagement de la Ville s'est traduit dans le partenariat conclu avec l'UNICEF dans le cadre de l'obtention du titre « Ville amie des enfants ».**

La politique éducative de la Ville se traduit par des accompagnements financiers (projet d'école, réseau social éducatif ONE, petits déjeuners), des soutiens techniques, humains (animateurs, ATSEM) et de nombreux investissements (travaux, informatiques). Enfin, l'école primaire transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie de savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'étude réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique.



POUR 2022 :

- **continuer à soutenir les projets éducatifs conçus et menés par les écoles :**
 - relancer les classes transplantées qui n'ont pas pu avoir lieu faute de covid depuis 2 ans ;
 - favoriser les projets culturels ;
 - favoriser la pratique du sport, notamment via le projet classes olympiques ;
 - maintenir des équipements numériques de qualité pour optimiser les apprentissages ;
 - privilégier des temps parents-EJE pendant les temps de rentrée scolaire ;
 - accompagner les familles dans la scolarisation dès 2 ans.
- **renforcer les projets initiés autour de la vie scolaire :**
 - relancer le 4ème mandat du Conseil Municipal d'Enfants et permettre aux enfants ; d'élémentaire de participer à une première aventure citoyenne ;
 - garantir l'accès aux NAP de manière gratuite ;
 - veiller à la qualité nutritionnelle et à la variété des repas proposés ;
 - proposer un petit déjeuner gratuit aux élèves ;
 - maintenir tous les services périscolaires (matin, midi, soir, nap, mercredi) afin de permettre aux enfants de s'épanouir par le biais d'activités ludiques ;
 - travailler à une synergie plus forte entre projets d'école et projets pédagogiques périscolaires ;
 - éveiller les enfants aux arts, à la culture à la découverte du monde ;
 - accompagner les enfants à imaginer la transition écologique ;
 - mettre en relation le tissu associatif avec les écoles et les accueils périscolaires.
- **poursuivre les projets visant à réduire les inégalités :**
 - proposer des tarifs périscolaires adaptés à chaque famille ;
 - maintenir la cantine à 1 euro pour les foyers avec les revenus les plus faibles ;
 - accompagner les familles vers la culture, la lecture, les classes transplantées.
- **relation École-Famille :**
 - conserver des espaces d'échanges dédiés aux parents d'élèves ;
 - valoriser, accompagner, et soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs ;
 - permettre aux parents de bénéficier d'une écoute ;
 - privilégier des temps parents-Éducateur Jeunes Enfants (EJE) pendant les temps de rentrée scolaire ;
 - accompagner les familles dans la scolarisation dès 2 ans.
- **santé :**
 - proposer des activités d'éveil et de motricité aux enfants de 0 à 3 ans ;
 - proposer des ateliers massage dans le cadre du projet des 1000 jours ;
 - accompagner les parents dans le développement de leur enfant.
- **aide à la scolarité :**
 - renforcer l'accompagnement des enfants dans le cadre de la Réussite Éducative afin de réduire les inégalités de chances ;
 - proposer des ateliers facilitateurs de langage ;
 - maintenir le soutien à la scolarité à domicile dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative.
- **culture :**
 - renforcer le Dispositif de Réussite Éducative avec des actions innovantes (théâtre d'improvisation, projet culturel, émission radio...).

2 - Petite-enfance et enfance : parcours de l'enfance ou comment réduire les inégalités et permettre un plein épanouissement de l'enfant

Afin de s'engager pleinement auprès des enfants et de leur famille, la Ville de Maxéville s'est engagée auprès d'UNICEF en obtenant le titre de Ville Amie des Enfants. Cette dynamique de partenariat a permis à Maxéville d'unir tous ses services en faveur des enfants, de leur bien-être, de leur développement, de leur droit et de leur réussite.

ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ

La Ville de Maxéville a pour volonté de contribuer à créer un environnement favorable à l'exercice de la fonction parentale, au développement de l'enfant, notamment en valorisant les compétences et l'épanouissement du parent. Cependant, il reste nécessaire et primordial d'accompagner les parents le plus tôt possible dans leur fonction parentale.

POUR 2022 :

- accompagner le parent dans sa fonction parentale en proposant des permanences sur le Plateau de Haye ;
- maintenir les cafés des parents dans les écoles et renforcer l'accompagnement avec la présence d'une Éducatrice de Jeunes Enfants en maternelle ;
- remettre aux femmes enceintes une boîte de naissance afin de les accompagner le plus tôt possible dans leur rôle de parent ;
- Favoriser les temps d'échanges parents-professionnels et privilégier des moments de jeux parents-enfants avec l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP).

FAVORISER L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Le service Petite Enfance de la Ville de Maxéville est essentiellement centré sur l'accueil des 0-3 ans par le biais du Relais Assistantes Maternelles (RAM) qui regroupe 65 professionnelles et des partenariats avec des structures d'accueil du Jeune Enfant.

POUR 2022 :

- renforcer l'offre d'accueil collectif et individuel en maintenant les partenariats avec les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant et en promouvant le métier d'assistante maternelle ;
- permettre aux familles monoparentales et/ou en insertion professionnelle de trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins et maintenant la réservation de 2 berceaux au multi-accueil Les Colibris ;
- poursuivre les activités du Relais Petite-Enfance, lieu de ressources pour les familles et les assistantes maternelles.

COORDINATION DES PROFESSIONNELS

Le partenariat est une des composantes du développement social local. Cette démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, doit permettre d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions des Maxévillois.

POUR 2022 :

- maintenir la participation de la Ville aux coordinations des professionnels Petite-Enfance ;
- renforcer la professionnalisation en proposant des formations aux professionnels dans le cadre de la Cité Éducative et dans le cadre du Relais Petite-Enfance ;
- proposer des séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle ;
- concevoir au sein de la coordination des boîtes pédagogiques à destination des écoles ;
- mettre en place un Forum Petite-Enfance.

3 - Jeunesse

PARCOURS JEUNE

Notre choix est de travailler dans une logique de « parcours jeune » tenant compte des caractéristiques des tranches d'âge car les attentes ne sont pas les mêmes entre enfants, adolescents et jeunes adultes. Nous déclinerons l'impératif de la mixité et de l'accès au service public à travers les thématiques de la culture, de la citoyenneté, de l'éducation et de l'insertion professionnelle.

POUR 2022 :

- **Faire des structures d'accueil Max'anim, Zadomax, Accueil jeune des lieux de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous les jeunes de 6 à 18 ans :**
 - proposer une offre de service extrascolaire au plus près des besoins des jeunes ;
 - développer l'accueil jeune ;
 - proposer des rendez-vous sportifs afin de permettre à chacun de découvrir et de s'initier à différentes pratiques sportives ;
 - encourager les projets et les initiatives des jeunes (projet culturels ou sportifs) ;
 - permettre aux enfants de fréquenter des lieux culturels diversifiés, de rencontrer des artistes et des écrivains ;
 - accueillir les enfants en situation de handicap et faciliter leur inclusion.
- **permettre aux Maxévillois de plus de 16 ans d'être accompagnés dans leur orientation et leur projet :**
 - créer un réseau d'acteurs œuvrant pour l'emploi, la recherche d'un travail ou d'une formation : l'emploi doit être la préoccupation de chaque acteur associatif et culturel ;
 - cibler des actions culturelles en direction de jeunes qui ne se manifestent pas forcément, comme le développement d'actions chantiers ;
 - organiser une journée d'accueil citoyenne pour les jeunes de 16 ans qui viennent se faire recenser.

ACCOMPAGNER LES PLUS DE 16 ANS DANS LEURS ORIENTATIONS ET LEURS PROJETS

Le bilan du diagnostic de la Cité Éducative, réalisé par le cabinet KPMG sur le Plateau de Haye, met en lumière le manque de connaissance pour les 16-25 ans des dispositifs et aides existants sur le territoire.

POUR 2022 :

- poursuivre le développement des chantiers jeunes qui permettent de mobiliser des jeunes qui sont en rupture ;
- organiser une journée d'accueil citoyenne pour les jeunes de 16-18 ans qui viennent se faire recenser (avec leurs parents) avec la présentation du service jeunesse, du service Emploi ;
- se rapprocher des acteurs culturels et sportifs du territoire afin de mettre en place un dispositif « ambassadeurs » : chaque acteur pourra solliciter les services communaux lorsqu'il rencontre un jeune en difficulté ;
- accompagner les jeunes en recherche d'emploi via une approche systémique par la Mission Locale.





**SOLIDARITÉ,
SENIORS,
HANDICAP,
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE,
SOUTIEN AUX
COMMERCES ET
À L'ARTISANAT**

SOLIDARITÉ, SENIORS, HANDICAP, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AUX COMMERCES ET À L'ARTISANAT

Agir pour la solidarité, c'est avancer avec une boussole de valeurs exigeante : agir pour l'accès aux droits fondamentaux de celles et ceux qui pensent qu'ils n'ont pas leur place dans cette société, agir pour l'émancipation progressive des personnes en refusant la fatalité, agir au milieu d'un écosystème de partenaires associatifs, dont l'expertise de terrain est une ressource précieuse.

1 - Protéger les habitants, répondre aux besoins de chaque génération, réduire les inégalités, garantir l'accès aux droits

Maxéville se mobilise pour le bien-être de tous. La Ville garantit des services publics agiles et adaptés aux besoins, en particulier pour les publics les plus fragiles, les aînés et la petite enfance. Chaque habitant peut compter sur la Municipalité pour agir et continuer à innover pour toujours plus de solidarités, d'égalité et d'autonomie, tout en renforçant l'attractivité du territoire et les missions favorisant le développement économique et le soutien au commerce et à l'artisanat.

POUR 2022:

- maintenir un accueil et une accessibilité de service pour permettre un accompagnement globale et un accès aux droits facilité ;
- accompagner les personnes en difficulté de façon digne pour retrouver une autonomie ;
- lutter contre la fracture numérique, promouvoir l'outil numérique auprès des publics éloignés des nouvelles technologies (bornes tactiles et tablettes du CCAS) ;
- Favoriser le partenariat institutionnel et associatif et développer une interconnaissance pour apporter une aide qui soit la plus adaptée à chacun ;
- réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), préalable à la définition des politiques publiques de proximité utiles aux familles ;
- mise en place d'un dispositif « aller vers » des personnes dites « invisibles », là où ils vivent, hors les murs des institutions pour les identifier, les mobiliser.



2 - Faire de la santé une préoccupation constante

La santé est une composante essentielle des enjeux poursuivis par la ville dont l'impact sur les autres politiques (éducation, transport, logement, politique économique...) concourt significativement à la réduction des inégalités sociales. L'intervention de la ville témoigne ainsi d'une capacité opérationnelle à résoudre localement les situations d'accessibilité aux soins, de prévention et de promotion de la santé.

POUR 2022:

- poursuivre les actions Santé et les engagements de la Ville dans les grandes campagnes de prévention et de bien-être ;
- s'assurer d'une offre de soins correspondant aux besoins de la population ;
- s'assurer autour des épiceries solidaires d'un équilibre nutritionnel et diversifié dans l'aide alimentaire.

3 - Accompagner le parcours locatif

La mission d'accompagnement peut porter sur les points suivants : aider et accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome, construire un processus d'accès à un logement adapté, aider à la gestion budgétaire pour le maintien dans le logement. Avec 67 % de logements sociaux, le lien avec les bailleurs est permanent dans les politiques de solidarité.

POUR 2022:

- accompagner les demandes de logement ;
- Favoriser le maintien dans le logement et le travail de prévention engagé avec les bailleurs ;
- accompagner le projet de renouvellement urbain et le relogement des publics concernés ;
- consolider la démarche de Gestion Urbaine de proximité sur les QPV.

4 - Identifier les besoins et consolider les mesures d'accompagnement des seniors personnes en situation de handicap

Nos actions s'articulent autour de 5 axes :

- valoriser le rôle social des personnes âgées et en situation d'handicap au travers de leur expérience de vie et leur implication dans des actions collectives ;
- créer du lien social entre habitant-es d'âges et d'horizons différents ;
- améliorer le repérage des personnes isolées et renforcer l'information autour des dispositifs qui leur sont dédiés ;
- faciliter la vie des personnes âgées et en situation d'handicap en portant une attention particulière à l'adaptation de l'environnement de vie quotidien ;
- mieux coordonner les dispositifs dédiés aux personnes âgées isolées et personnes en situation d'handicap.

POUR 2022 :

- pour les seniors :

- Maintenir les prestations à domicile afin de garantir aux seniors un maintien à domicile dans de bonnes conditions (portage de repas, téléassistance, petits travaux...);
- permettre l'accès à la culture et aux loisirs notamment en proposant des séjours de 8 et 5 jours ainsi que des sorties à la journée ;
- favoriser l'activité physique et cérébrale des seniors en maintenant les activités gym douce, sophrologie et atelier mémoire ;
- maintenir et développer des activités en lien avec les Foyers clubs (ACQA, Foyer de l'amitié, Foyer des Anciens du HDL) ;
- poursuivre le service «Allô Ecoute seniors» afin de rompre l'isolement ;
- poursuivre les actions mises en place dans la démarche Monalisa (visites de convivialité, aides aux déplacements, recherche de bénévoles...);
- Finaliser la démarche Ville Amie des Aînés ;
- offrir des moments de convivialité en maintenant la remise des colis de Noël, le repas aux seniors, et les visites d'anniversaire.

- pour les personnes en situation d'handicap :

- maintenir les prestations à domicile afin de garantir aux personnes en situation d'handicap un maintien à domicile dans de bonnes conditions (portage de repas, téléassistance, petits travaux...);
- offrir des moments de convivialité en maintenant la remise des colis de Noël ;
- favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les décisions communales par l'intermédiaire de la commission communale d'accessibilité.



5 - Favoriser l'accès à l'emploi

La ville de Maxéville conduit une politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi des Maxévillois. Une approche territoriale par la Gouvernance territoriale Emploi (GTE) favorise la coordination des acteurs de l'emploi. En parallèle, un accompagnement socio-professionnel est proposé à tout Maxévillois de manière individuelle et soutenue.

POUR 2022 :

- poursuivre et consolider les outils en matière d'emploi et de développement économique (la GTE, le Forum Parlons Emploi, ...);
- améliorer le suivi des demandeurs d'emploi Maxévillois en interrogeant la logique d'accueil et d'orientation ;
- rapprocher les entreprises, les organismes de formation et les demandeurs d'emploi, avec une attention sur les métiers et les filières en tension, continuer à mobiliser les acteurs associatifs et économiques sur le sujet ;
- poursuivre la lutte contre les freins liés à l'accès à l'emploi, en prolongeant le partenariat avec la Métropole pour optimiser le dispositif du permis de conduire notamment ;
- reconduire le soutien de la ville de Maxéville au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), à ses actions économiques et en faveur de l'emploi.

6 - Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques

La commune assure une mission de développement économique de proximité auprès de différents réseaux territoriaux telles que les deux associations « ATP », « Saint Jacques Activités » et « Nancy Porte Nord » et l'association des Artisans et Commerçants de Maxéville (ArtiCom). Un autre défi consiste à mettre en relation offre et demande d'emploi.

POUR 2022 :

- poursuivre les actions favorisant l'implantation et le maintien d'activités économiques innovantes sur le territoire ;
- soutenir les partenaires emploi et développement économique de la ville et les accompagner à travers la Gouvernance territoriale emploi ;
- renforcer les partenariats existants en valorisant les opportunités d'insertion sur le territoire (structures d'insertion par l'activité économique, organismes de formation) et en envisager de nouvelles en lien avec les besoins de la population ;
- asseoir la notoriété et la régularité du Forum « parlons emploi » ;
- conforter l'initiation des potentiels à la création d'entreprise (Alexis, ADIE, France Active Lorraine...);
- soutenir la redynamisation de ArtiCom.

7 - Renforcer l'attractivité du territoire

La ville de Maxéville est une porte d'entrée de la Métropole. Le futur quartier Alstom avec le projet d'implantation de la cité judiciaire, les mouvements d'entreprises (fermetures et créations), la réhabilitation du site des Brasseries sont autant de mouvements qui impactent la vie du quartier du « centre » de Maxéville. La CCI a réalisé un diagnostic « centre-ville » pour permettre d'éclaircir les questions d'accessibilité, de mobilité, d'implantations de commerces, d'urbanisme et d'aménagement et de services aux habitants.

POUR 2022 :

- S'appuyer sur le diagnostic et la préconisation de la CCI pour entamer une réflexion transversale quant au devenir du « centre-ville ».
- Suivre les réflexions menées par la Métropole concernant l'aménagement du quartier Alstom et les conséquences sur la ville.
- Poursuivre le soutien apporté aux acteurs économiques et associatifs sur le site des Brasseries.

8 - Poursuivre la déclinaison des objectifs de la politique de la ville

Signé fin 2015, le contrat de ville vise à réduire les inégalités sociales, renforcées par la crise sanitaire et sociale, entre les territoires en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Deux quartiers sont concernés pour la Ville de Maxéville : Plateau de Haye Champ le Bœuf et Plateau de Haye Nancy-Maxéville. Le contrat arrivant à échéance, l'année 2022 sera consacrée à son évaluation.

POUR 2022 :

- pérenniser les réalisations effectuées lors du premier Projet de Rénovation Urbaine - PRU1 ;
- renforcer la gouvernance associative et institutionnelle du Plateau de Haye ;
- renforcer le service de médiation sociale et consolider les liens avec la prévention spécialisée ;
- continuer à s'appuyer sur le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) et permettre aux familles qui rencontrent le plus de difficultés, parfois en rupture avec l'école, un accompagnement ;
- poursuivre le travail engagé par la Cité éducative du Plateau de Haye et améliorer la coordination des dispositifs afin de parvenir à des « Territoires à haute qualité éducative » ;
- réaliser l'évaluation du contrat de ville (2015-2022) en lien avec la métropole du Grand Nancy, l'État et les communes concernées.





**SPORTS, CULTURE,
LOISIRS ET
ASSOCIATIONS**

SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET ASSOCIATIONS

Il est impossible de parler du développement d'une ville, d'un quartier ou d'une population, sans le centrer sur ses ressources premières : le développement des personnes. Les valeurs citoyennes, éducatives et pédagogiques, telles que le respect de soi, des autres, de l'adulte, des règles, font de la pratique sportive, culturelle mais aussi de l'investissement associatif et du bénévolat, de réels leviers de cohésion et d'intégration.

Forte de ces convictions, la municipalité œuvre à préserver et développer cet indispensable lien social nécessaire au vivre ensemble sur le territoire communal.

1 - Dynamiser, diversifier, soutenir et accompagner la vie culturelle, associative et sportive locale

SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Par le biais d'aides logistiques à l'organisation d'événements, le prêt de salles et l'octroi de subventions, la municipalité accompagne et conseille les associations sportives, culturelles et de loisirs.

► Appuyer, subventionner et soutenir les associations et leurs nombreuses initiatives, dont la MJC Massinon et les clubs sportifs locaux dans l'accueil de compétitions sportives de niveau local, régional et national.

► Poursuivre l'accompagnement de projets culturels :

- Projet Mémo
- Compagnie de Théâtre « Tout va bien » : mise à disposition de locaux.

► Mission de conseil et d'appui aux associations pour la conduite de projets dans le cadre du dispositif de la Politique de la Ville.

POUR 2022 :

- soutenir les associations et leurs nombreuses initiatives ;
- Favoriser l'accès au livre, à la lecture et à la médiathèque ;
- poursuivre la politique d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti : complexe sportif Léo Lagrange et Stade Darnys.

STRUCTURER L'OFFRE DE SERVICE ET D'ÉQUIPEMENT

La municipalité s'emploie également à proposer une offre de services et d'équipements culturels (Médiathèque et ludothèques) et sportifs (les complexes sportifs Marie Marvingt, Léo Lagrange et le stade Darnys) de qualité répondant aux besoins des Maxévillois.

► Sur le quartier des Brasseries : Poursuivre le projet de rénovation de la friche industrielle et soutien à l'implantation d'acteurs : Scènes & Territoires dans la Tonnellerie.

► Favoriser l'accès au livre et à la lecture en développant l'animation de ce 3ème lieu

► Poursuivre l'entretien du patrimoine bâti : chantier de rénovation du sol sportif du complexe sportif Léo Lagrange. Reprise et mise en conformité stade Darnys.

2 - Rassembler, écouter, découvrir et partager les émotions autour d'événements festifs, populaires et citoyens

Les événements et manifestations qui se déroulent et s'organisent à Maxéville contribuent autant à fédérer les habitants dans une ambiance populaire, qu'à valoriser l'image de la commune à l'échelle métropolitaine, voire au-delà.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL DE LA VILLE

► Quartiers des Brasseries : Poursuivre la transformation urbaine du site des anciennes Brasseries de Maxéville qui a marqué l'histoire de la commune dès la fin du 19ème siècle.

► Le temps des Carrières : Poursuivre la mise en œuvre du sentier des Carrières, qui raconte l'histoire de la ville et donne à comprendre et lire son paysage.

POUR SUIVRE LES POLITIQUES D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DANS LES QUARTIERS

► En développant des actions culturelles mobiles et éphémères sur l'ensemble du territoire (Parc Léo Lagrange, Parc de la mairie, Stade Darnys, quartier des Aulnes, quartier Meurthe canal).

► En créant des rendez-vous fédérateurs autour du sport.

SOUTENIR LA DIFFUSION ET LA CRÉATION

► Poursuivre la politique d'accès à tous les publics aux œuvres de qualité en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires mais aussi :

▪ En maintenant les nouveaux formats donnés à nos fêtes traditionnelles comme la fête des fraises, le 14 juillet et la Saint Nicolas ;

▪ En renforçant les événements nouvellement créés (Festival Rock And Bock, les rendez-vous culturels du marché, le festival du théâtre amateur ;

▪ Favoriser la mise en place d'expositions.

► Poursuivre l'aide à la création artistique, en particulier sur les champs du spectacle vivant et de la création de rue, en privilégiant les démarches plurielles et pluri-techniques (Projet Mémo, Compagnie Tout va bien)

► Poursuivre la mise à disposition de locaux et de la salle des fêtes des Carrières au bénéfice de la vie associative.

POUR 2022 :

- poursuivre la politique d'accès à tous les publics aux œuvres de qualité en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires ;
- poursuivre l'aide à la création artistique ;
- poursuivre mise en valeur du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville.

LES RENDEZ-VOUS 2022 :

- 2 rendez-vous grand public de la Ludothèque : Jeux et famille en fête et la Fête du jeu
- 4ème édition Festival de Théâtre Amateur
- Fête des fraises
- Fête des amis du parc
- Fête Nationale du 14 juillet
- Les Rendez-vous de l'été

- Sportez-vous bien !#2
- 6ème édition Festival de la bière Rock'n Bock
- Festival des arts de la rue et du cirque Michtô
- Escapades
- Festivités de la Saint Martin et de la Saint Nicolas





FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

Du fait de la poursuite de la pandémie COVID-19, la collectivité a tout au cours de l'année 2021 continué à prendre et renforcer les mesures de prévention et de protection de ses agents et de ses usagers, conformément aux incitations, lois et réglementations en vigueur :

- ▶ renforcement du télétravail dans la Fonction Publique Territoriale avec une forte incitation des agents à recourir au télétravail quand cela était possible. L'objectif étant de respecter, dans la mesure du possible, 50 % d'agents en présentiel et 50 % d'agents en télétravail ;
- ▶ mise en place en périodes de couvre-feu en Meurthe-et-Moselle, de justificatifs de déplacement professionnels pour chaque agent concerné par une organisation de travail nécessitant l'exercice de ses fonctions sur les plages horaires concernées (notamment agent d'astreinte et personnel d'entretien) ;
- ▶ poursuite de l'application du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 ;
- ▶ prise en charge des agents les plus vulnérables face au risque de développer une forme grave d'infection au Covid 19 : placement en télétravail ou en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) ;
- ▶ suspension du jour de carence au titre des congés de maladie directement en lien avec la Covid-19, accordée aux agents publics et à certains salariés ;
- ▶ aménagement temporaire des dispositions du code du travail relatives aux locaux de restauration ;
- ▶ incitation à participer à la campagne de vaccination contre la COVID-19 via autorisation d'absence pour se rendre dans un centre de vaccination ;
- ▶ distribution de masques lavables aux agents de la collectivité ;
- ▶ mise en place du pass sanitaire obligatoire pour accéder aux lieux de loisirs et de culture accueillant plus de 50 personnes.



Néanmoins, la poursuite de cette situation exceptionnelle ne doit pas obérer les démarches et actions impulsées et poursuivies dans le cadre d'un dialogue social constant avec les représentants syndicaux, par la collectivité en 2021 que sont :

- ▶ diffusion en interne d'offres d'emploi dès lors que les compétences et qualifications des agents restent susceptibles d'y répondre et correspondre aux candidatures diffusées ;
- ▶ mise en adéquation des grades et filières des agents avec les postes occupés et les missions ;
- ▶ mise à disposition de vélos électriques aux agents ;
- ▶ séances de relaxation et de renforcement musculaire proposées sur le temps de pause méridienne pour la prise en compte du bien-être au travail des agents ;
- ▶ dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, proposé par INPACT-GL ;
- ▶ participation avec la MNT et le Centre de Gestion relatif au maintien de salaire ;
- ▶ formations (avec le CNFPT principalement), destinées à la préparation de concours ou examens professionnels, ainsi qu'aux diverses habilitations et permis. En 2021, elles ont concerné 32 agents (dont 58 de catégorie C) pour 166 jours de formation. Malgré la pandémie, la collectivité a poursuivi sa mission de formation. Ainsi 25 % des agents ont bénéficié de la formation, et les formations obligatoires telles que les formations d'intégration suite à la nomination stagiaire ont été maintenues en distanciel ;
- ▶ les visites médicales et les entretiens infirmiers auprès du service santé et travail du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle ont concerné 67 visites en 2020 aboutissant notamment à des restrictions de travail ;
- ▶ démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des ATSEM en partenariat avec le Fond National de Prévention (FNP) de la CNRACL. Une première analyse des situations de travail a permis d'élaborer une cartographie des risques professionnels auxquelles sont exposées les ATSEM. Bien que les 4 écoles maternelles diffèrent dans leurs configurations et leurs organisations, cette analyse a permis de mettre en évidence l'existence de problématiques communes : sentiment d'insécurité, propagation de l'incendie, rapports sociaux, activité physique de travail, exigences émotionnelles, bruit... ;
- ▶ adhésion à la charte inter-collectivités pour l'accompagnement des agents en période de préparation au reclassement (PPR) ;
- ▶ réorganisation du temps de travail du Pôle Espaces Publics portant sur la modification temps de pause méridienne.

L'ANNÉE 2022 SERA CONSACRÉE À:

- à l'anticipation et l'ajustement des besoins en personnel au regard des compétences nécessaires et dans le respect du contexte budgétaire contraint. Et ce, conformément aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) édictées par la collectivité, qui visent à piloter les ressources humaines, à promouvoir et valoriser les agents, et à adapter les compétences à l'évolution des métiers et des missions en matière de recrutement ;
- à la poursuite de la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des ATSEM en partenariat avec le Fond National de Prévention (FNP) de la CNRACL. La 2ème phase du projet qui a débuté en septembre 2021 a pour objectif l'élaboration d'un plan d'actions à échéance fin 2021 pour mise en œuvre en 2022 ;
- au passage aux 1607 heures de travail annuel des agents ;
- à la proposition aux agents d'un soutien financier pour leur mutuelle santé, dès lors qu'ils adhèrent au contrat groupe MNT mis en place par le Centre de gestion en matière de risque Santé ;
- à l'instauration du « Forfait Mobilités Durables » qui a pour objectif d'encourager les agents à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'auto-partage pour la réalisation des trajets domicile-travail ;
- à la revalorisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- à la poursuite d'études ergonomiques menées dans le cadre de la prévention, la sécurité, la santé et le bien-être au travail, en lien étroit avec le CHSCT chargé notamment d'analyser les accidents du travail et les demandes de travaux et d'équipements.

Enfin, la collectivité poursuivra son soutien au Comité des Œuvres Sociales (COS) qui concourt aux objectifs municipaux en ce qui concerne ses agents, notamment en matière d'accès aux loisirs, aux vacances, aux sports et à la culture en prenant en charge l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) du personnel (actifs et retraités au jour de leur cotisation).



RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

2022

ville de
Maxéville

